

RAPPORT

SUR LE

PROJET DE BUDGET

POUR LA VILLE DE GENÈVE,
pour l'année 1844

LU AU CONSEIL MUNICIPAL

dans la séance du 18 novembre 1843,

PAR

L. GENTIN,

Président.



Genève,

IMPRIMERIE É. CAREY, RUE VERDAINE, 268.

1843

Rapport

SUR LE

PROJET DE BUDGET

POUR LA VILLE DE GENÈVE.

MESSIEURS,

Le Rapport dont nous avons l'honneur de vous donner lecture, n'entre pas dans les mêmes détails que celui de l'année dernière. L'origine et la cause des dépenses une fois connues, il nous a semblé superflu de les rappeler encore, et nous nous sommes contentés de justifier les différences qui existent entre les chiffres du budget de 1843 et ceux du budget de 1844, ainsi que de motiver ceux qui sont entièrement nouveaux.

D É P E N S E S.



CHAPITRE I.

Service de l'Emprunt. — Fr. 40,300.

La somme de 40,300 fr. portée au chapitre I^{er} du Projet de budget, se compose des 40,000 fr. qui doivent y figurer au terme de la Loi du 28 juin 1841 ; et de 300 fr. que nous y avons ajoutés pour compléter la somme de 13,000 fr. qui serait affectée à l'amortissement ; en sorte que, si vous adoptez la somme portée au Projet, la ville amortira en 1844, 13 obligations au lieu de 12.



CHAPITRE II.

Intérêts, rentes et pensions. — Fr. 17,125 10c.

Parmi les sommes portées à ce chapitre, il en est peu qui demandent d'autres détails explicatifs que ceux qui sont contenus dans le Projet de budget.

Les seuls changements importants qui y aient été introduits, portent sur les numéros 3, 7 et 14.

Les intérêts à payer au canton, qui figuraient dans le budget de 1843 pour 5,000 fr., se trouvent réduits pour

l'année prochaine à 2,500 fr., parce que la dette au canton, qui a été diminuée de moitié, ne se trouve plus être que de 100,000 fr.

Le numéro 7 est entièrement nouveau; il est consacré aux intérêts du coût de la maison de M. Würth, dont l'acquisition a été décrétée par l'arrêté du 8 août 1843.

Les intérêts à payer pour la maison Würth sont en partie compensés par les loyers à recevoir; le chiffre en est porté aux recettes.

La portion de la maison de M. Demierre acquise par le Conseil administratif en vertu du même arrêté, et qui, ainsi que celle de M. Würth, doit être démolie pour servir à l'élargissement du passage des Trois-Perdrix, n'a aucun chiffre au budget, parce qu'il a été convenu avec le propriétaire, que les intérêts de la somme d'achat ne courraient que du moment de la démolition.

Le numéro 14, consacré aux pensions de retraite, a été modifié par l'introduction de deux articles nouveaux : les pensions de M. Vicat, receveur, et de M. Dupont, visiteur. Ces deux chiffres étant la conséquence d'un remaniement du service de l'octroi, seront expliqués lorsqu'il s'agira de cet objet.



CHAPITRE III.

Frais d'administration. — Fr. 11,802.

Les frais du personnel des bureaux de l'Administration n'ont subi aucun changement.

La différence qui existe entre la somme portée au budget de 1843 et celle qui vous est proposée, se justifie par l'élévation des frais d'éclairage et de chauffage que nous n'avions pu estimer que très-approximativement l'année dernière, et par les 500 fr. pour le Recueil des arrêtés.

Le chiffre appliqué au Bureau de l'État civil est accru de 276 fr. En voici le motif :

M. Martheray, commis en second, s'est adressé par lettre, en date du 13 mai 1843, au Conseil administratif, pour obtenir du Conseil municipal une augmentation qui lui paraissait méritée par de longs services.

Après avoir attentivement examiné les titres de M. Martheray, et demandé le préavis du chef de bureau et de M. l'officier de l'État civil, le Conseil administratif considérant que depuis vingt années qu'il travaille dans les bureaux de l'Administration, l'employé dont il s'agit, a toujours fait preuve d'exactitude, de zèle et de capacité, a décidé de vous proposer d'élever à 1,200 fr. ses appointements, qui ne sont que de 924 fr.; mais, d'un autre côté, voulant donner à M. Martheray une preuve de satisfaction, sans modifier la place elle-même, il a porté l'augmentation de 276 fr. comme gratification annuelle, pour bien constater que cette augmentation devra cesser si les circonstances actuelles changent.

CHAPITRE IV.

Frais de perception — Fr. 33,126.

19.

Octroi.

L'examen attentif de ce service a convaincu le Conseil administratif de la convenance d'y apporter quelques modifications.

1° Il existe un seul contrôle qui sert à la fois pour la douane et pour l'octroi. Le Département des finances, comme le Conseil administratif, a senti le besoin d'avoir un employé complètement à lui, et qui n'eût pas à répondre à deux Administrations. D'ailleurs, quel que soit le zèle du contrôleur actuel, il est à croire que le service ne peut que gagner à ce dédoublement des fonctions.

Ce changement a dû faire porter au budget les appointements pleins de 2,300 fr, ce qui n'augmente réellement les frais de personnel que de 450 fr., parce que précédemment, outre la moitié des appointements du contrôleur qui s'élevaient à 1,150 fr., la ville fournissait 700 fr. pour sa part des appointements du commis expéditionnaire. Cet emploi cessera d'exister, mais la ville aura à payer 750 fr. pour loyer d'un bureau. Les 500 fr. portés au budget pour organisation de bureau, n'y sont que pour cette année.

2° Le bureau du chantier au bois se composait d'un receveur et d'un sous-receveur.

L'expérience nous a montré qu'un sous-receveur est suf-

fisant pour faire ce service qui demande sans doute de l'exactitude, mais qui peut être fait par un seul employé.

D'un autre côté, ce bureau n'ayant point de visiteur, il n'y existait aucune surveillance d'octroi. Les deux employés n'avaient à s'occuper que de la perception de la taxe sur les bois et ne se regardaient point comme chargés du service qui se fait aux autres portes par les visiteurs.

Nous vous proposons donc de composer ce bureau d'un sous-receveur, à 1,056 fr., et d'un visiteur, à 670 fr., ce qui porte les frais de personnel de ce bureau à 1,726 fr. Aujourd'hui le receveur et le sous-receveur reçoivent ensemble 2,448 fr. Il y aura donc sur cet article une économie de 722 fr., mais cette économie ne sera pas immédiatement réalisée dans son entier.

Pour exécuter cet arrangement, il est nécessaire de mettre à la retraite M. Vicat, receveur du chantier au bois. Cet employé a vingt ans de service qui se sont passés moitié à la douane, moitié à l'octroi. Aussi le Conseil administratif est-il convenu avec le Département des finances que la pension de retraite de 700 fr. serait payée par les deux Administrations, proportionnellement au service fait dans chacune, ce qui met à la charge de la ville 400 fr.

Nous ne réaliserons, pour le moment, qu'une économie de 322 fr. ; mais le bureau ainsi constitué présentera des garanties qu'il n'offre pas aujourd'hui.

3° Lorsque l'ouverture des portes pendant la nuit fut décrétée et que le droit de passage fut établi, un service de nuit étant devenu nécessaire, on jugea que les huit visiteurs ne pouvaient plus faire un service suffisant, et l'on éleva leur nombre à douze. Ce double service de jour et de nuit

imposé aux visiteurs ayant paru avoir des inconvénients et nuire en particulier à la surveillance ordinaire, il fut convenu, en 1841, entre l'Administration cantonale et l'Administration municipale, que l'on reviendrait au nombre primitif de huit visiteurs ; que pour cela, on ne remplacerait pas les visiteurs sortants jusqu'à ce qu'on eût obtenu ce résultat ; que le canton qui fournissait les appointements de ces quatre visiteurs surnuméraires cesserait alors de rien payer à la ville pour cet objet, mais qu'il prendrait à sa charge et sous sa responsabilité la surveillance de nuit aux trois portes. Ce que nous vous proposons aujourd'hui, d'accord avec le Département des finances, c'est d'arriver immédiatement au but, ce qui peut se faire sans déplacer personne. Il ne reste plus maintenant que dix visiteurs, dont un, M. Dupont, est malade depuis longtemps et ne paraît pouvoir reprendre son service. Nous vous demandons pour cet employé qui, pendant dix ans, s'est acquitté de sa tâche à la satisfaction de ses chefs, une pension de retraite de 400 fr.

Le neuvième visiteur qui devrait encore disparaître sera placé au bureau du chantier au bois, lequel, comme nous avons eu déjà l'honneur de vous le dire, se composerait d'un sous-receveur et d'un visiteur.

Voici, Messieurs, les modifications que des conventions antérieures et le bien du service de l'octroi nous ont paru demander et que nous vous proposons, en vous faisant remarquer que le résultat financier de ces combinaisons est une diminution annuelle de 307 fr. sur le chiffre total des frais d'octroi.

20.

Pêche.

La somme des frais directs pour la pêche, qui est augmentée en apparence de 156 fr., l'est en réalité de 1,012 fr., parce que nous avons sorti des frais de pêche le traitement du garde-pêche qui n'existe plus et celui du garde des fortifications.

Les inspecteurs municipaux exercent cette surveillance et peuvent la faire d'une manière plus efficace que lorsqu'elle était confiée à un seul agent, qui avait le service du canton en même temps que celui de la pêcherie de la ville.

L'augmentation de 1,012 fr. porte uniquement sur l'entretien des claies qui se détériorent très-rapidement, et qui, si elles sont conservées, seront, avant peu d'années, l'occasion de dépenses très-fortes.

Les articles 21 et 22 ne demandent aucune explication nouvelle.

 CHAPITRE V.
Instruction publique. Beaux-Arts. Industrie.**Fr. 49,039.**

En tête de ce chapitre figurait à l'extraordinaire du budget de 1843 une somme de 5,776 fr., destinée à couvrir les dépenses du Bureau de garantie.

Comme nous eûmes l'honneur de vous le faire remarquer, en vous présentant le dernier Projet du budget, la Loi du 22 septembre 1815 met à la charge de l'État cette dépense que la ville supporte depuis vingt-sept ans, malgré le texte

de la Loi. Nous vous annonçâmes alors que le Conseil administratif, dans le but de ne créer aucun embarras au début de notre nouvelle vie municipale, la portait encore pour une année dans le budget de la ville de Genève, mais que plus tard la Loi devrait être exécutée.

Le Conseil administratif, sans vouloir émettre aucune opinion sur la question délicate de l'utilité du titre, ni sur la Loi elle-même, croit que la ville doit cesser de payer une somme qu'elle ne met point à sa charge, et ne l'a pas introduite dans le Projet de budget des dépenses.

23. *Écoles d'horlogerie.*

Le Conseil municipal a autorisé par un arrêté le Conseil administratif à dépenser annuellement une somme de 12,000 fr. pour les Écoles d'horlogerie, indépendamment de l'allocation déjà existante de 6,000 fr.

Après avoir demandé le préavis de la Commission directrice des Écoles, et avoir examiné avec le plus vif intérêt les moyens de les rendre le plus utiles possible à l'industrie qu'elles doivent encourager, nous avons pensé, de même que les experts, que les développements désirables dans le moment présent pouvaient être atteints sans arriver au maximum de la dépense.

Les explications que contient le Projet de budget semblent assez détaillées pour que nous soyons dispensés de leur donner dans ce Rapport une plus grande étendue.

24. *Écoles primaires.*

Le crédit ouvert aux deux écoles primaires est de 346 fr. inférieur à celui de 1843, parce que dans le budget de cette

année, une somme avait dû être portée pour frais de premier établissement de l'école protestante.

25. *École industrielle.*

La somme, destinée à cette école, qui s'élevait l'année à 2,650 fr., n'est aujourd'hui que de 2,400 fr.

Cette différence vient de ce que le tiers de la dépense, mis par la Loi du 12 septembre 1834 à la charge de la ville, est diminué de 100 fr. dans le budget fourni par le Département d'Instruction publique, et de ce qu'aucune somme n'est portée pour frais de chauffage. Le Conseil administratif a décidé d'employer au chauffage des écoles les bois provenant des démolitions ou des promenades. L'essai que nous allons faire, permettra peut-être une autre année de faire sortir d'autres sommes du budget.

26 et 27. — *École des beaux-arts et Société des arts.*

Les sommes fournies aux établissements créés en faveur des beaux-arts et qui s'élèvent en maximum à 10,230 fr., dont 2,200 fr. sont remboursés par la Société économique, sont égales à celles qui, les années précédentes, ont été portées au budget de la ville. Dans ces sommes se trouvent à l'extraordinaire pour l'étude du dessin d'après nature, 1,400 fr. qui ne seront dépensés que s'il se présente un nombre d'élèves suffisant pour ouvrir ce cours.

Ces sommes sont importantes, mais nous vous les présentons avec confiance, parce que nous pensons que le Conseil municipal jugera que Genève doit donner aux arts libéraux un encouragement digne de son nom.

Cependant nous ne pouvons méconnaître que la commune de Genève qui est propriétaire de l'établissement auquel elle fournit cette allocation et qui l'entretient avec largesse, n'a pas une part suffisante d'influence dans l'administration et dans la direction des dépenses qu'elle fait, et nous faisons dans ce moment des démarches auprès du Conseil d'état, pour changer l'état de choses actuel.

28. *Bibliothèque publique.*

La somme de 6,384 fr., portée au crédit de la Bibliothèque, n'est pas dans son entier à la charge de la ville; il faut en déduire 1,384 fr. qui sont versés, pour cet objet, dans la caisse de la ville, par la Société économique.

29. *Musée académique.* — Fr. 8,320.

Quoiqu'il n'y ait aucun changement dans ce qui concerne le Musée académique, nous devons donner explications, non sur le chiffre du budget, mais sur une demande adressée au Conseil administratif par la Commission directrice de cet établissement, et à laquelle il n'a pas pu être fait de réponse favorable. La Commission demandait la construction d'une salle qui aurait élevée sur un terrain maintenant occupé par une cour, et la location d'une autre salle destinée aux préparations anatomiques.

Malgré le vif intérêt que nous portons à tous les établissements d'Instruction publique, nous n'avons pas pu adhérer aux vœux de la Commission, premièrement parce que nous avons vu un grave inconvénient à bâtir sur un terrain qui n'appartient pas à la ville, mais surtout parce que l'arrangement proposé n'était pas satisfaisant. Nous

croions que, sans constructions nouvelles, on peut trouver dans le bâtiment où le Musée est logé des locaux suffisants pour l'étendue, et pour mettre au jour des collections que le manque d'espace force aujourd'hui à tenir renfermées.

30. *Jardin botanique.* — Fr. 4,615.

La somme, affectée au Jardin botanique, n'a pas changé; le Projet de budget contient dans le plus grand détail les objets auxquels s'applique cette somme.

31. *Allocation pour la gymnastique.* — Fr. 150.

Même somme que l'année dernière.

CHAPITRE VI.

Entretien des propriétés municipales.

Fr. 29,975.

Le crédit ouvert à ce chapitre est inférieur à celui de l'année précédente de 460 fr. Cette différence peu importante se justifiera par les détails qui suivent.

La somme consacrée à l'entretien des bâtiments divers est augmentée de 264 fr. qui sont destinés à l'entretien du bâtiment de Bel-Air, qui n'avait jusqu'ici point de compte ouvert à l'Entretien des bâtiments.

Quoique le chiffre porté au crédit du Théâtre, paraisse inférieur de 1,00 fr. à celui de l'année dernière, cette différence n'est qu'apparente. En effet, le chiffre de 3,000 fr.

comprenait en bloc toutes les dépenses ordinaires du Théâtre. Nous avons cru devoir, pour plus de clarté, sortir des des dépenses d'entretien le salaire du concierge et du machiniste et les frais d'assurance. Ces trois sommes réunies s'élèvent à 2,920 fr.

Le pont des Bergues avait précédemment un compte de réserve au crédit duquel s'inscrivait chaque année la partie non dépensée des 5,000 fr. portés au budget. Le nouveau mode de comptabilité que nous avons adopté, a fait détruire ce compte comme les autres, et les 5,000 fr. que nous portons encore au budget de 1844 sont destinés, non à être réservés, mais à être employés en réparations que demande le pont et dont le chiffre, sans pouvoir être rigoureusement fixé, se rapprochera de la somme demandée.

Le crédit ouvert aux promenades paraît, au premier coup d'œil, être accru de 500 fr. Cependant il est en réalité diminué de 710 fr. Les promenades figuraient de trois manières dans les budgets précédents.

1° Sous le titre de Promenades	Fr. 6,000
2° Achats d'outils.	» 250
3° Frais de surveillance.	» 960
TOTAL.	Fr. <u>7,210</u>

Nous pensons que la création des inspecteurs municipaux qui a déjà fait sortir du budget les frais de surveillance pour la pêche, doit en faire sortir aussi ceux de la surveillance des promenades.

En sorte que, malgré la diminution du chiffre total, nous pensons trouver dans le crédit demandé, non-seulement de

quoi suffire à l'entretien ordinaire, mais encore à des soins extraordinaires que demandent les arbres des promenades dont un assez grand nombre sont en mauvais état.

Les 350 fr., mis à l'extraordinaire pour les horloges ; l'ont été en vue de réparations dont l'horloge de l'Île ne peut se passer plus longtemps.

Les autres chiffres de ce chapitre s'expliquent assez d'eux-mêmes sans qu'il soit besoin de les motiver dans ce Rapport.

CHAPITRE VII.

Voirie. Élargissement des rues de la ville.

Fr. 31,100.

Pavés. — La somme destinée à cette partie importante du service municipal est la même qu'elle était l'année dernière. Seulement au lieu de porter sur les 18,000 francs demandés, 3,000 francs à l'extraordinaire, nous avons fait entrer la somme entière dans les dépenses ordinaires, persuadés que nous sommes que le Conseil municipal doit tendre à améliorer la voie publique. L'Administration se propose, en particulier, d'exécuter en 1844, le pavage en pavés taillés de la partie de la rue du Rhône qui est située entre l'hôtel de l'Écu de Genève et les écuries de la Balance.

C'est dans cette prévision que nous avons ajourné la réparation de cette partie de rue dont le pavé est fort gâté. Nous devons, autant que les localités et que les ressources de la ville le permettent, étendre ce mode de pavage dont l'établissement, quoique fort coûteux, sera en définitive une économie pour la ville.

Trottoirs et rélargissement. — Dans les 6,000 francs consacrés à cet article sont compris 1,750 francs pour l'achat de l'escalier du bâtiment où était précédemment logée la gendarmerie, et de l'échoppe située sous cet escalier. Le Conseil administratif a traité provisoirement de cet achat avec la Société économique.

Propreté de la ville et gratifications diverses. — La somme de 800 francs portée au Projet de budget se compose de 200 francs de gratifications proportionnelles en faveur des balayeurs, et de 600 francs pour le nettoyage des latrines. Cette dernière somme ne s'élevait dans le précédent budget qu'à 370 francs. Le surplus servira à conduire, si la chose peut se faire sans de trop grands frais, de l'eau qui nettoiera continuellement des établissements peu gracieux, mais indispensables, et qui laissent encore beaucoup à désirer sous le point de vue de la propreté.

Neiges, sablage, arrosage. — Les deux dernières sommes de ce chapitre sont les mêmes que les années précédentes. Elles ont toutes deux un caractère incertain, surtout celle qui est consacrée à l'enlèvement des neiges. La dépense a été quelquefois presque quadruple de celle qui est prévue, tandis que l'hiver dernier elle a été presque nulle.

CHAPITRE VIII.

Machines hydrauliques et fontaines.

Fr. 19,550.

La somme portée à l'entretien des machines résulte de la supposition que les nouvelles machines feront en 1844 un

service régulier, et des termes de la convention passée le 7 du mois d'octobre 1838 entre la Chambre municipale et M. Cordier père, et ratifiée par le Conseil représentatif le 22 de mai 1839.

Nous ne portons aucune somme pour l'entretien de l'ancienne Machine, quoiqu'il soit possible que pendant l'hiver toutes les deux fassent un service simultané; mais cet objet n'étant point encore définitivement réglé, nous avons cru devoir ne pas en faire mention dans le Projet de budget.

Les sommes destinées à l'entretien ordinaire des bassins de fontaines et des sources ne semblent exiger aucune explication. Il n'en est pas de même des 1,500 francs demandés pour les réparations de la fontaine du Molard et de celle de Cornavin. Sur ces 1,500 francs, 1,300 seront consacrés à refaire à neuf le bassin de la fontaine du Molard. Nous n'avons pas porté cette somme sous le titre général de réparations des bassins de fontaines, parce que nous avons désiré que la discussion se dirigeât sur ce point d'une manière spéciale.

Le bassin de cette fontaine ne peut être conservé tel qu'il est maintenant. Il est dans un complet état de vétusté. Fallait-il, dans ces circonstances, proposer une fontaine entièrement neuve, fallait-il conserver à cette fontaine son caractère actuel, et se contenter de la restaurer, c'est ce que nous n'avons pas cru devoir décider administrativement.

Nous avons supposé la restauration et nous vous demandons un crédit dans ce but, mais cet objet nous a paru assez important pour mériter une décision spéciale du Conseil municipal.

La fontaine de Cornavin doit avoir deux jets, c'est pour cette réparation que sont portés les 200 francs qui complètent la somme de 1,500 francs.

Bouches d'incendies. — Vous avez voté le 8 juillet de cette année un crédit pour l'établissement de 21 bouches d'incendie. Pour achever cette création utile, il en faut construire encore 20; nous croyons que retarder ce travail serait peut-être se préparer des regrets qu'il vaut mieux prévenir.

CHAPITRE IX.

Éclairage. — Fr. 40,030.

Le crédit ouvert à l'éclairage dans le budget de 1843 était de 41,400 francs, il est pour 1844 de 40,030. Le premier comprenait 400 francs pour deux réverbères; nous ne vous proposons la création d'aucune lanterne nouvelle; de plus la somme portée pour entretien des réverbères et des réflecteurs s'élevait à 1,503 francs; nous ne vous demandons pour 1844 que 700 francs pour cet objet; c'est ce qui explique la différence qui existe entre les deux budgets.

CHAPITRE X.

Secours pour les incendies. — Fr. 8,626. —

Ce service important excite toujours à un haut degré l'attention et l'intérêt du Conseil municipal. Les sommes por-

tées à l'extraordinaire, dans le budget de la ville, en sont la preuve. Pendant un certain temps encore, la ville devra ajouter aux dépenses ordinaires, des sommes nécessaires pour mettre le matériel dans un état complètement satisfaisant. Les sommes qui se trouvent à l'ordinaire sont justifiées par les votes précédents ou par des arrêtés que vous avez pris. Voici quelques explications sur celles qui figurent à l'extraordinaire.

Le 16 septembre, jour de l'incendie qui éclata dans la rue du Cendrier, les pompes aspirantes dites à bahuts et qui sont logées dans le hangar de la compagnie de St-Gervais avaient été placées sur le Quai des Bergues. Quelques citoyens prirent le service d'une de ces pompes qui ne peuvent guère être mises en jeu que par des hommes exercés ; il en est résulté une avarie à la réparation de laquelle est destinée la somme que nous vous demandons.

L'expérience a prouvé que le Corps des sapeurs-pompiers n'est point assez nombreux pour suffire à toutes les pompes, aussi nous vous demandons d'autoriser une dépense extraordinaire de 1,320 francs pour l'équipement de 44 nouveaux sapeurs-pompiers qui compléteraient le nombre prévu par la Loi du 3 avril 1839.

Nous n'avons aucune certitude que ce nombre puisse être atteint pendant l'année 1844 ; mais en vue de la Loi qui changera peut-être l'organisation des milices, et qui pourra nous permettre de faire le recrutement nécessaire, nous avons voulu être en mesure de profiter d'une circonstance favorable.

Jusqu'ici rien n'avait été organisé pour fournir quelques

rafraichissements aux pompiers de l'extérieur qui viennent toujours avec un si honorable empressement au secours de la ville de Genève. Nous n'avons par hésité, sur la demande de M. le Colonel, à vous demander de mettre à sa disposition 200 francs pour assurer des rafraichissements aux personnes qui viennent du dehors.

CHAPITRE XI.

Police. — Fr. 15,840.

Les frais de police figuraient au budget de 1843 pour 12,517 fr. Il semble donc au premier coup d'œil que la dépense pour la police urbaine s'est accrue de 3,323 fr. Mais cette augmentation, qui n'est qu'apparente, résulte du mode de classement adopté pour le budget de 1844. Dans les frais de police, nous avons porté les frais de corps-de-garde qui avaient précédemment un chapitre à part, et qui figurent au budget pour 2,730 fr., la moitié du traitement du trompette public, 120 fr., sommes auxquelles il faut ajouter 756 fr., traitement du garde-pêche qui n'existe plus, et 800 fr. pour surveillance des promenades. Cette surveillance sera faite par les inspecteurs municipaux.

Il résulte de ces observations que, malgré la création des inspecteurs municipaux et à cause même de cette création, la somme des frais de police a été diminuée de 1,040 fr.

La somme de 15,840 fr. se décompose en deux parties : 4,718 fr. sont affectés à la police faite directement par

l'Administration municipale, et 8,142 fr. sont payés au canton pour le concours qu'il donne à la police de la ville de Genève.

CHAPITRE XII.

Fortifications. — Fr. 1,500.

Cette dépense paraît suffisamment motivée dans les détails du Projet de budget.

CHAPITRE XIII.

Objets divers. — Fr. 5,675.

Ce chapitre n'exige que de très-courtes explications.

Les 1,000 fr. portés au n° 41 pour loyers du bureau des ventes juridiques et celui de la vérification des poids et mesures résultent de la convention passée avec le canton, à l'époque de la construction du Marché couvert. La ville, en obtenant le terrain sur lequel étaient situés ces bureaux, s'engagea à les loger à ses frais. La Chambre municipale les plaça dans la maison n° 12, rue de la Corraterie, qui appartenait à la ville; depuis la vente de cette maison, nous avons dû tirer parti des locaux loués pour la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Gervais pour y loger le Bureau de vérification des poids et mesures, et, après beaucoup de recherches, nous avons trouvé un local dans la

maison des Trois-Rois, pour le Bureau des ventes juridiques.

Les autres articles de ce chapitre ne contiennent rien de nouveau, et se reproduisent annuellement au budget.

CHAPITRE XIV.

Constructions nouvelles. — Fr. 9,700.

La somme de 9,700 fr. est tout entière à l'extraordinaire.

Elle se compose :

1° de 2,200 fr. pour une loge de visiteurs d'octroi qui sera établie à la porte de Neuve.

La loge actuelle se trouvant située du même côté que les bureaux des receveurs, ne permet pas un contrôle continu. Ce n'est qu'en se déplaçant que les employés supérieurs peuvent surveiller le service des visiteurs.

La loge dont nous vous demandons la construction serait placée à droite de la porte en sortant de la ville, sur le trottoir situé derrière le glacis.

2° De 7,500 fr. pour reconstructions ou constructions nouvelles de fontaines.

L'établissement des nouvelles machines a dû tout naturellement diriger l'attention du Conseil administratif sur les moyens de distribuer l'eau qu'elles doivent fournir. Dans les sommes que nous vous demandons, 5,000 fr. seraient

affectés à la reconstruction de deux fontaines anciennes dont l'état de vétusté est suffisamment constaté. Dans ces sommes sont compris non-seulement le coût des fontaines elles-mêmes, mais celui de tous les travaux accessoires.

Les 1,000 fr. destinés à la fontaine de Chantepoulet, qui serait appliquée contre la muraille qui servait précédemment d'appui à la maison Dusol, devaient être pris sur le crédit alloué pour la construction des cinq fontaines de la *petite Fusterie*, de la *place de Chevelu*, du *haut de Coustance*, du *quai du Seujet* et de *Chantepoulet*. Quatre de ces fontaines sont exécutées et ont absorbé le crédit demandé. Plutôt que de le dépasser notablement sans l'aveu du Conseil municipal, nous avons préféré vous demander de porter au budget un crédit de 1,000 fr. pour celle de ces fontaines qui n'a pas été exécutée.

Restent 1,500 fr. pour bassins à laver.

Ces constructions n'ont certainement rien de gracieux ni de monumental, mais de nombreuses réclamations et l'usage que l'on fait de ceux de ces bassins qui existent nous ont engagés à vous demander un crédit pour en placer dans deux localités populeuses qui n'en possèdent point aujourd'hui.

R E C E T T E S.

Produit brut de l'octroi. — Fr. 247,000.

Ce chiffre est le même que celui prévu pour 1843. Dans l'incertitude où nous sommes sur l'effet que produira le nouveau tarif sur le revenu de l'octroi, nous avons pensé qu'il y avait peu d'intérêt à modifier cette somme, qui représente la moyenne des dix années qui ont précédé 1842, en y introduisant comme élément le produit de cette dernière année, qui aurait faiblement élevé cette moyenne.

Taxes sur les auberges, etc. — Fr. 13,700.

Le chiffre de 15,430 fr. 50 c. est le produit de 482 établissements, dont

4	en 1 ^{re} classe.
22	2 ^{me} »
51	3 ^{me} »
103	4 ^{me} »
63	5 ^{me} »
68	6 ^{me} »
171	7 ^{me} »

Total . . . 482

Voici le détail de ces divers établissements.

1844.	CLASSES.							To- taux.
	1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	
Hôtels.....	4	4
Auberges.....	..	4	13	6	23
Traiteurs.....	3	22	2	27
Restaurateurs..	5	13	2	20
Cafés.....	..	18	26	15	59
Estaminets.....	4	24	10	38
Gabarets.....	23	30	53
Vin, bière et liq ^{rs}	18	18
Nourrisseurs d'ou- vriers.....	1	56	..	57
Liqueurs.....	12	..	12
Logeurs ou nour- risseurs.....	171	171
	4	22	51	103	63	68	171	482

Les chiffres portés en déduction s'expliquent soit par les remboursements qui sont effectués à la suite de réclamations fondées, soit pour ceux qui ont lieu lorsque des établissements taxés se ferment dans l'intérieur du semestre qui est payé d'avance.

Permissons de séjour. — Fr. 16,000.

Les informations prises à la Chambre des étrangers établissent que jusqu'à l'époque de l'année à laquelle nous sommes arrivés, le mouvement des permis de séjour est assez semblable à celui des années précédentes, pour que le

chiffre présumé des recettes ne doit pas être changé dans les appréciations qui concernent 1844.

Il est possible que la Loi sur la police des étrangers, dont le grand Conseil va s'occuper, apporte quelques changements dans cette source de revenus, mais nous ne pouvons en tenir compte pour le budget de l'année prochaine.

Loyers. — Fr. 29,000.

La somme portée sous la lettre *D* n'était évaluée pour 1843 qu'à 25,700 fr. L'augmentation de ce chiffre tient : 1^o à ce que le budget de l'année courante ne prévoyait que six mois du loyer payé par le canton pour le logement de la gendarmerie ; 2^o aux loyers de la maison Würth ; 3^o à une faible augmentation dans le produit des places louées sur les marchés.

Nous avons porté 1,500 fr. comme revenu du bâtiment de Longemalle au-dessus des étaux de bouchers. C'est le prix qu'en paie aujourd'hui le canton pour la prison provisoire.

Quoiqu'il soit à peu près certain que le canton ne l'occupera pas en 1844, nous avons cru devoir supposer l'existence de cette recette, vu la grandeur et l'utilité des locaux que renferme ce bâtiment. Une Commission du Conseil administratif s'occupe en ce moment d'étudier le meilleur emploi possible de cette propriété.

Cinq pour cent de la contribution foncière.**Fr. 3,200.**

Ce chiffre résulte de la Loi du 8 juin 1838 et des sommes perçues sur les immeubles situés dans la ville.

F. Produit brut de la pêche. — Fr. 3,600.

Tout ce qui concerne cette recette est aujourd'hui peu assuré. L'effet du barrage, de la Machine, la dégradation rapide de celui de la pêche, qui, du reste, a paru par l'expérience moins favorable au produit de la pêche que le précédent, sont des causes de diminution dans cette source de revenus.

Abonnements pour fontaines particulières.**Fr. 1,400.**

Nous laissons au budget le chiffre actuel, parce que rien encore ne nous autorise à évaluer le chiffre qui sera le résultat de la mise en activité des nouvelles machines.

Produit des poids à bascule. — Fr. 2,600.

Le bail du poids à bascule de Cornavin mettait au budget une somme de 1,250 fr. Cette somme est maintenant réduite à 1,010 fr.

Cette diminution tient aux nouvelles charges que le tarif actuel impose au fermier.

Il doit maintenant peser gratuitement tout le gros bétail qui, lorsque la taxe était perçue par tête, n'était point pesé.

De plus, le fermier faisait une perception sur le pesage des chars de foin qui était volontaire. Maintenant que la taxe est perçue au quintal, le pesage est devenu obligatoire, et les particuliers n'ont plus rien à payer pour cet objet.

La lettre *J* ne demande point d'explication.

Les sommes portées sous la lettre *L* ont été justifiées à l'occasion des divers services dont les frais figurent au budget des dépenses.

Il en est une cependant qui demande un détail historique qui nous était inconnu l'an dernier, ce sont les 1,384 fr. fournis par la Société économique pour la Bibliothèque.

Cette somme n'est point une allocation, mais bien l'intérêt d'un capital que possédait la Bibliothèque, et qui fut versé dans la caisse de la Société économique à l'époque de la réunion de Genève à la France. La somme qui se trouvait dans la caisse de la Bibliothèque, soit en espèces, soit en titres, se montait à 100,074 fl. et 10 sous. Dès lors la Société économique a payé à cet établissement une somme annuelle de 3,000 fl. qui sont représentés au Projet de budget par 1,384 fr.

M. Les 665 fr., portés à la lettre *M*, sont l'intérêt du capital que la ville a avancé pour le canton pour l'achat de la maison Foëx.

Aussi longtemps que cette maison a été habitée, la ville

percevait les loyers dont le produit était à déduire des 665 fr. qu'elle avait à retirer comme intérêt.

Aujourd'hui cet immeuble est complètement vide, et jusqu'au remboursement du capital, le canton fournira la somme entière.

CONCLUSIONS.

Messieurs,

L'examen du Projet de budget, que nous avons l'honneur de vous présenter, vous montre que la ville, après avoir fait face à toutes ses dépenses ordinaires, peut consacrer 19,842 fr. à des objets qui sortent des frais courants.

Nous pourrions encore porter à l'extraordinaire les 5,093 fr. 90 c. qui sont portés sous la rubrique *dépenses imprévues*, et les 800 fr. portés au chapitre *retraites et pensions* pour les sieurs Vicat et Dupont, parce que ces retraites sont l'effet des modifications apportées dans le service de l'octroi; ce qui élèverait la somme en dehors des dépenses ordinaires à 26,735 fr. 90.

En comparant le budget de 1844 avec celui de 1843, on trouve à l'ordinaire du premier 296,546 fr. et à celui

du second 282,009 fr., ce qui indiquerait dans les dépenses ordinaires un accroissement de 14,537 fr. ; mais cette augmentation n'est point réelle, et en voici la démonstration.

L'année dernière figuraient à l'extraordinaire :

Frais de l'État civil	Fr. 2,586
Pavés.	» 3,000
Fortifications	» 3,000
Mémorial	» 2,000
	TOTAL. Fr. 10,586
	10,586

Tous ces objets divers figurent dans le Projet actuel parmi les dépenses ordinaires.

Il résulte donc delà que les dépenses ordinaires pour 1843 ne sont augmentées de 3,951 fr. ce qui s'explique facilement par les 800 fr. pour retraites, dont il a été parlé plus haut, et par les notables accroissements qu'ont reçues les écoles d'horlogerie.



Compte-Rendu
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1844.



GENÈVE,
IMPRIMERIE É. CAREY, RUE VERDAINE, 268.

1845

COMPTE-RENDU

DE

l'Administration municipale

PENDANT L'ANNÉE 1844.

OBJETS

APPARTENANT A L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Bureau de l'Administration.

Le personnel du bureau du Conseil Administratif s'est accru, pendant cet exercice, d'un teneur de livres.

Les motifs de la création de cette place ayant été donnés dans le rapport qui accompagnait le projet de budget, il est inutile de les rappeler ici.

L'Administration a entretenu pendant l'année mil huit cent quarante-quatre, une correspondance assez active avec un grand nombre de Municipalités de Suisse, de France et d'Allemagne, à l'occasion de l'École moyenne et de la Boucherie. Partout elle a rencontré une parfaite obligeance, à laquelle elle s'est empressée de répondre, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.

État Civil.

La retraite de M. Suès, ancien Secrétaire du bureau de l'État civil, a déterminé la promotion de M. Martheray, que vingt-un ans de bons services dans la place de Commis appelaient tout naturellement aux fonctions de Secrétaire.

M. Bry-Boiteux a remplacé M. Martheray.

Octroi.

L'Octroi a été, pour le Conseil Administratif, l'objet d'une surveillance active et continue. Plusieurs changements ont eu lieu dans le personnel du service de l'Octroi :

M. *Frédéric* Bordier, ancien Vice-Président du Conseil Administratif, a été appelé aux fonctions de Contrôleur, en remplacement de M. Pellet qui, à l'époque du dédoublement des fonctions de Contrôleur de la douane et de l'Octroi, qui étaient précédemment dans les mêmes mains, est resté attaché à la douane.

M. Bordier a apporté, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, beaucoup de zèle, d'intelligence et d'activité.

M. Beaujon, *Jean Henri*, a été nommé sous-receveur le 25 mars, en remplacement de M. Valette, décédé.

M. Vaucher, *Jean Ésaïe*, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Perey, *Ami Jean*, ancien régent à Dardagny. Ces employés s'acquittent des devoirs de leur place à la satisfaction de l'Administration.

Ainsi que nous en avons manifesté la crainte, dans notre Compte-Rendu du dernier exercice, l'influence de la mauvaise récolte de l'année mil huit cent quarante-trois s'est fait sentir sur la recette de mil huit cent quarante-quatre, d'une manière d'autant plus sensible que le prix élevé des vins nouveaux a retenu les acheteurs et gêné les approvisionnements.

La recette de l'exercice mil huit cent quarante-quatre a été de 245,693 fr. 87 centimes.

L'année mil huit cent quarante-trois avait donné 247,981 francs.

Mais, cette infériorité d'un peu plus de deux mille francs, en défaveur de l'année mil huit cent quarante-quatre, n'est qu'apparente.

Les visites semestrielles de l'entrepôt se faisaient précédemment un mois après la clôture du semestre réel, en sorte que la visite du second semestre de l'année mil huit cent quarante-trois a eu lieu à la fin de janvier mil huit cent quarante-quatre. Maintenant, la visite se fait à la fin de chaque semestre, et celle du second semestre du présent exercice a eu lieu à la fin de décembre. La perception sur la consommation des liquides qui étaient entrés à l'entrepôt, n'a donc été faite que sur onze mois de l'année mil huit cent quarante-quatre. Comme le second semestre a rendu 13,168 francs, on voit que si l'on avait ajouté un mois et surtout le mois de janvier, qui est regardé comme une époque de forte consommation, on aurait eu, en plus, environ 2,100 fr. ce qui eût comblé la différence qui existe entre la recette totale de mil huit cent quarante-quatre et celle de mil huit cent quarante-trois.

Les vins de Suisse et des propriétaires Genevois sont le seul objet du tarif qui ait présenté un chiffre notablement inférieur à celui des années précédentes. La moyenne des cinq années qui ont précédé celle dont nous rendons compte a été de 54,339 setiers pour cette catégorie de vins. L'année dernière avait donné 51,711 setiers. Celle-ci n'a donné que 39,618 setiers. Cette différence considérable s'explique suffisamment par la faiblesse de la récolte et par le prix élevé auquel s'est tenu le vin de notre canton. Elle a été compensée par l'élévation du chiffre d'entrée des autres vins, de la bière et des spiritueux. Ainsi, en mil huit cent quarante-quatre, il est entré 4,213 setiers de vins étrangers, 12,284 degrés de spiritueux, 1,522 bouteilles de liqueurs, et 813 setiers de bière de plus que dans l'année mil huit cent quarante-trois.

Le Conseil administratif a pensé qu'il y a quelque utilité à distinguer par leur couleur les vins livrés à la consommation dans la Ville, et il a donné aux bureaux d'Octroi l'ordre de tenir compte de cet élément.

Il résulte des notes prises dans l'année qui vient de se terminer et qui sont consignées en détail dans un tableau ci-joint, que sur les 39,618 setiers tarifés à 1 fr. 15 c. et provenant du canton de Genève, des autres cantons et de la zone, il a été consommé 34,781 setiers de vin blanc, et 4,837 setiers seulement de vin rouge; c'est-à-dire, que pour les vins de cette catégorie, la proportion du vin rouge au vin blanc est environ comme 1 à 7; et que sur les 37,403 setiers de vins qualifiés vins étrangers, soumis au droit de 1 fr. 60 c. il a été consommé 9,248 setiers de vin blanc et 28,155 setiers de vin rouge, c'est-à-dire que dans

cette qualité de vins, la proportion du vin rouge au vin blanc est comme 3 à 1.

Des 39,618 setiers qui ont acquitté le droit de 1 fr. 15 c., 26,803 setiers ont été produits par le Canton; 11,763 setiers par les autres cantons; 933 par les propriétés de Genevois situées sur la zone de Savoie, 117 setiers par les propriétés de Genevois dans le pays de Gex.

La perception sur les comestibles a été supérieure à celle des cinq années précédentes; elle a dépassé celle qui a été faite en mil huit cent quarante-trois, de 1,574 francs.*

Cette augmentation porte sur les bœufs, sur les vaches et sur les veaux; car le chiffre provenant des moutons et des porcs est un peu inférieur à celui de l'année mil huit cent quarante-trois.

Le poids moyen des bœufs et des vaches a été moins fort que celui des pièces de gros bétail introduites l'année précédente.

Le poids moyen des bœufs se trouve plus faible de 25 livres, et celui des vaches, de 47 livres. Cette diminution s'explique par le plus grand nombre de bœufs et de vaches provenant de notre canton, de la France et de la Savoie. Il paraît que l'état des marchés de la Suisse allemande ne permet pas encore aux bouchers Genevois de s'y approvisionner dans la même proportion qu'il y a quelques années.

Les combustibles ont produit 209 fr. de plus que la moyenne des cinq dernières années, mais 87 fr. de moins que l'année mil huit cent quarante-trois.

La perception sur les fourrages a donné un chiffre su-

* Dans ce Compte-Rendu, qui n'est pas fait au point de vue financier, on a négligé les centimes.

périeur de 681 fr. à la moyenne, et de 146 fr. à celui de la dernière année.

Il n'est sans doute pas sans intérêt d'ajouter aux données précédentes quelques détails sur l'origine des autres principaux objets soumis aux droits d'Octroi.

Des 12,112 degrés d'eau de cerise, 9,943 viennent de la Suisse et 2,169 de la Savoie.

Il est entré de France 130,228 degrés d'esprit et d'eau-de-vie ; le Canton n'en a donné que 332.

La bière est presque toute de fabrication nationale ; la France en a fourni 520 setiers.

La viande salée se répartit comme suit : 1,136 livres viennent du canton, 22,211 des autres cantons, 3,506 de France, et 108 de Savoie.

Le Canton a fourni à la consommation de la Ville 23,325 quintaux de foin, la France 5,825 et la Savoie 590.

Paille. — 8,628 bottes et 44 quintaux de paille ont été produits par le Canton, 11,815 bottes et 490 quintaux par la France, 1,460 bottes et 706 quintaux par la Savoie.

Avoine. — Le Canton en a introduit 3,793 coupes, les autres cantons 648, la France 158, la Savoie 7,572.

Bois. — Du bois arrivant par le lac, 7,531 moules sortent de la Suisse, et 3,248 de la Savoie.

Le bois en bûches arrivant par chars, se répartit de la manière suivante :

Chars à 1 cheval.	}	Canton de Genève.....	749
		Autres cantons	217
		France	1,197
		Savoie.....	456

VINS.

	QUANTITÉS.							PRODUITS.						
	1859	1840	1841	1842	1845	MOYENNE	1844	1859	1840	1841	1842	1845	MOYENNE	1844
Vins de Suisse et des propriétaires genevois.....	Setiers. 52,953	Setiers. 54,790	Setiers. 59,641	Setiers. 52,602	Setiers. 51,711	Setiers. 54,339	Setiers. 39,618	Francs. 60,909	Francs. 63,023	Francs. 68,602	Francs. 60,492	Francs. 59,481	Francs. 62,501	Francs. 45,570
Vins des environs.....	35,745	37,725	36,505	45,691	33,882	42,401	38,095	50,051	52,823	51,122	63,967	55,567	66,386	62,623
Tous autres vins.....	5,898	5,054	5,857	5,651				15,337	13,143	15,229	14,693			
Vins et vinaigre en bouteille.....	19,792	15,766	17,519	20,180	18,855	18,422	20,415	2,375	1,891	2,102	2,421	2,262	2,210	2,449
Vinaigre, vin gâté et lie.....	1,314	1,056	982	878	893	1,024	830	1,029	1,000	808	831	845	902	760
	TOTAUX.....							129,701	131,880	137,863	142,404	118,157	131,999	111,402

ESPRITS ET LIQUEURS.

	QUANTITÉS.						PRODUITS.					
	1858	1859	1840	1841	1842	MOYENNE	1858	1859	1840	1841	1842	MOYENNE
Eau-de-vie jusqu'à 22° en cercle..... Setiers.	1,264	1,393	1,360	1,683	2,060	1,552	Francs. 5,253	Francs. 5,853	Francs. 5,714	Francs. 7,071	Francs. 8,652	Francs. 6,508
Eau-de-vie de 22° et au-dessus; Esprits et liqueurs en cercle.....	1,469	1,264	1,449	1,278	1,761	1,444	10,175	8,851	10,143	8,953	12,327	10,089
TOTAUX.....	2,733	2,657	2,809	2,961	3,821	2,996	15,428	14,704	15,857	16,024	20,979	16,597
Eau-de-vie et liqueurs en bouteille.....	4,730	4,375	4,839	3,829	4,599	4,474	689	700	771	612	735	701

1843.

Esprits et Eau-de-vie..... Degrés 130,396
Liqueurs au setier..... 131
Liqueurs en bouteille..... 3,334

Fr. 13,039 }
» 1,051 } 14,090
» 666 }
14,756

1844.

Esprits et Eau-de-vie..... Degrés 142,680
Liqueurs au setier..... 136
Liqueurs en bouteille..... 4,856

Fr. 14,268
» 1,092
» 971
Fr. 16,331

BIÈRE ET CIDRE.

	QUANTITÉS.							PRODUITS.						
	1859	1840	1841	1842	1845	MOYENNE	1844	1859	1840	1841	1842	1845	MOYENNE	1844
Bière au setier.....	9,879	8,760	8,594	8,529	8,845	8,921	9,658	Francs. 15,812	Francs. 14,021	Francs. 13,753	Francs. 13,646	Francs. 14,156	Francs. 14,277	Francs. 15,458
Bière en cruche ou en bouteille...	425	345	228	344	716	411	828	34	27	18	27	35	28	41
Cidre..... Setiers.	39	8	9	48	123	45	38	39	8	9	48	142	49	44
	TOTAUX.....							15,885	14,056	13,780	13,721	14,333	14,354	15,543

TABLEAU COMPARATIF DES COMESTIBLES

Qui ont acquitté les droits d'Octroi dans les six dernières années.

	QUANTITÉS.											PRODUITS.											
	1839	1840	1841	1842	1843	MOYENNE des 5 années.	1844	DIFFÉRENCE en faveur de 1844.	DIFFÉRENCE en défaveur de 1844.	POIDS moyen par tête en 1843.	POIDS moyen par tête en 1844.	1839	1840	1841	1842	1843	MOYENNE des 5 années	1844	DIFFÉRENCE en faveur de 1844.	DIFFÉRENCE en défaveur de 1844.	MOYENNE des 5 années sur tous les comestibles.	PRODUITS de 1844 sur tous les comestibles.	
Bœufs.....	Têtes. 2,020	Têtes. 2,156	Têtes. 1,961	Têtes. 1,999	Têtes. 1,896	Têtes. 2,006	Têtes. 1,983			Livres. 1,290	Livres. 1,265	Francs. 22,220	Francs. 23,716	Francs. 21,571	Francs. 21,989	Francs. 22,012	Francs. 22,301	Francs. 22,593	Francs. 292				
Vaches.....	627	542	535	482	648	566	802	246		973	926	3,448	2,981	2,942	2,651	3,786	3,161	4,470	1,309				
Veaux.....	16,949	17,177	16,085	16,531	16,956	16,739	17,473	734				32,203	32,636	30,561	31,408	32,216	31,804	33,198	1,394				
Moutons.....	17,912	18,046	16,419	15,611	15,923	16,782	15,406		1,376			10,747	10,827	9,851	9,366	9,553	10,068	9,243		825			
Porcs.....	1,783	1,936	2,024	2,023	2,153	1,983	1,912		71			5,796	6,293	6,580	6,575	6,998	6,448	6,216		232			
Chèvres.....	49	31	36	34	27	35	43	8				24	15	18	17	13	17	21	4		75,852	77,823	
Viande de porc fraîche.....	Livres. 1,921	Livres. 1,623	Livres. 2,835	Livres. 2,176	Livres. 2,802	Livres. 2,271	Livres. 1,706					76	64	113	87	112	90	68		22			
Viande dépecée.....	18,956	21,370	18,771	29,727	27,839	23,332	33,332	10,000				379	427	375	594	556	466	666	200				
Viande salée ou séchée.....	22,224	21,389	20,602	16,872	20,060	20,229	26,961	6,732				1,777	1,711	1,648	1,349	1,003	1,497	1,348	149				
TOTAUX DES PRODUITS.....												76,670	74,670	73,659	74,036	76,249	75,852	77,823					

Mieux value en 1844, sur la moyenne des cinq dernières années..... Fr. 1,971

Origine du gros bétail dont les droits d'Octroi ont été acquittés en 1844.

DÉSIGNATION des BUREAUX D'INTRODUCTION.	BŒUFS.					DÉSIGNATION des BUREAUX D'INTRODUCTION.	VACHES.				
	CANTON.	SUISSE.	FRANCE.	SAVOIE.	TOTAL GÉNÉRAL.		CANTON.	SUISSE.	FRANCE.	SAVOIE.	TOTAL GÉNÉRAL.
Cornavin.....	124	758	103	53	1,038	Cornavin.....	184	136	36	4	360
Neuve.....	7	33	»	24	64	Neuve.....	19	»	»	12	31
Rive.....	155	360	15	351	881	Rive.....	308	15	2	86	411
TOTAUX.....	286	1,151	118	428	1,983	TOTAUX.....	511	151	38	102	802

	QUANTITÉS.							PRODUITS.								RÉSULTAT	
	1839	1840	1841	1842	1845	MOYENNE	1844	1839	1840	1841	1842	1845	MOYENNE	1844	en plus.	en moins.	
								Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Bois en moule.	10,073	10,467	10,675	11,416	10,753	10,676	10,780	14,112	14,664	14,960	15,983	15,065	14,956	15,103	147	»	
<i>Id.</i> Chariots à 1 cheval	2,910	1,993	2,229	2,990	2,735	2,571	2,619	1,309	896	1,003	1,345	1,229	1,156	1,178	22	»	
<i>Id.</i> Chariots à 2 chevaux.....	1,338	906	909	1,226	1,253	1,126	1,170	1,204	815	818	1,103	1,127	1,013	1,053	40	»	
TOTAUX DES PRODUITS.							Fr.	16,625	16,375	16,781	18,431	17,421	17,125	17,334	<i>Total de la différence.</i> 209		

FOURRAGES.

	QUANTITÉS.						PRODUITS.						
	1838	1839	1840	1841	1842	MOYENNE	1838	1839	1840	1841	1842	MOYENNE	
							Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Foin. Chars jusqu'à 15 quintaux.....	779	685	719	703	712	719	898	787	826	808	818	827	
<i>Id.</i> Chars de 15 à 30 quintaux.....	669	645	642	642	553	630	1,606	1,483	1,476	1,476	1,271	1,462	
<i>Id.</i> Chars au-dessus de 30 quintaux...	9	6	7	17	13	10	33	24	28	68	52	41	
Paille. Bottes de 33 livres et au-dessous..	23,847	20,268	20,162	23,869	22,565	22,142	917	810	806	954	902	877	
<i>Id.</i> Non bottelée. Quintaux.....	1,130	1,317	1,158	1,314	1,610	1,305	130	158	138	157	193	155	
Avoine. Coupes.....	11,656	12,432	11,291	12,050	12,492	11,984	1,793	1,989	1,806	1,928	1,998	1,902	
TOTAUX DES PRODUITS.							Fr.	5,377	5,251	5,080	5,391	5,234	5,264

	QUANTITÉS.				PRODUITS.				
	1845	1844	DIFFÉRENCE		1845	1844	DIFFÉRENCE		
			en plus.	en moins.			en plus.	en moins.	
Foin. Quintaux.....	29,808	29,741	»	67	Fr. 2,980	2,974	»	6	
Paille. Bottes de 33 livres et au-dessous..	21,336	21,903	567	»	853	876	23	»	
<i>Id.</i> Non bottelée. Quintaux.....	1,275	1,241	»	34	153	148	»	5	
Avoine. Coupes.....	11,336	12,172	836	»	1,813	1,947	134	»	
TOTAUX.					Fr.	5,799	5,945	<i>Total de la différence.</i> Fr. 146	

Tableau indiquant la couleur des vins qui ont acquitté les droits d'Octroi en 1844.

Bureaux où les vins ONT ACQUITTÉ LE DROIT.	VINS DU CANTON, DE LA SUISSE, DE LA ZONE ET DU PAYS DE GEX, tarifés à 1 fr. 15 c.						Bureaux où les vins ONT ACQUITTÉ LE DROIT.	VINS ÉTRANGERS, tarifés à 1 fr. 60 c.					
	Vins blancs.		Vins rouges.		Total.			Vins blancs.		Vins rouges.		Total.	
	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.		Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.
Cornavin.....	12,098	09	1,265	21	13,564	06	Cornavin	789	12	6,899	02	7,688	14
Neuve.....	3,554	16	906	11	4,461	03	Neuve.....	5,284	09	13,282	17	18,567	02
Rive.....	7,553	12	804	06	8,357	18	Rive	2,230	17	776	14	3,007	07
Lac	2,186	15	7	»	2,193	15	Lac.....	287	21	475	13	763	10
Central.....	9,387	15	1,853	15	11,241	06	Central.....	656	02	6,721	03	7,377	05
TOTAUX.....	34,780	19	4,837	05	39,618	»	TOTAUX.....	9,248	13	28,155	01	37,403	14

Tableau indiquant l'origine des vins tarifés à 1 fr. 15 c.

qui ont acquitté les droits d'Octroi en 1844.

Bureaux où les droits ONT ÉTÉ ACQUITTÉS.	Vins du Canton INTRODUITS AU MOYEN DES CERTIFICATS DES MAIRES.		Vins Suisses INTRODUITS AU MOYEN DES CERTIFICATS DE PRODUITS AGRICOLES.		Vins des Propriétaires Suisses SUR LA ZONE DE SAVOIE.		Vins des Propriétaires Suisses DANS LE PAYS DE GEX.		Total.	
	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.
Cornavin.....	9,152	05	4,128	02	»	»	83	23	13,564	06
Neuve.....	3,762	20	41	10	623	17	33	04	4,461	03
Rive.....	8,324	18	3	08	29	16	»	»	8,357	18
Lac	7	»	2,186	15	»	»	»	»	2,193	15
Central.....	5,557	»	5,403	16	280	14	»	»	11,241	06
TOTAUX.....	26,803	19	11,763	03	933	23	117	03	39,618	»

<i>Chars à 2 chevaux.</i>	{	Canton de Genève.....	364
		Autres cantons.....	64
		France.....	371
		Savoie.....	371

Les détails donnés plus haut montrent qu'en temps ordinaire le tarif doit produire une somme plus considérable que la moyenne des années qui ont précédé la nouvelle loi d'Octroi, et que la faiblesse de la recette des deux dernières, tient à la mauvaise récolte et au prix élevé des vins.

La perception des deux premiers mois de mil huit cent quarante-cinq, a été plus fructueuse que celle des deux mois correspondants de l'année dernière.

Les employés ont fait preuve de beaucoup de zèle et de bonne volonté. Aussi, le chiffre des contraventions a-t-il été beaucoup plus élevé que dans les années précédentes.

Ils ont relevé soixante-cinq contraventions, dont trois ont été renvoyées aux Tribunaux, et soixante-deux ont été l'objet de transactions.

L'année mil huit cent quarante-trois n'avait donné que vingt-sept contraventions.

Boucheries.

Le bétail destiné à la consommation des habitants de la ville, s'est réparti de la manière suivante, dans les deux abattoirs :

	<i>Longemalle.</i>	<i>Ite.</i>
Bœufs ,	1,170	808
Vaches ,	479	321
Veaux ,	11,703	5,588
Moutons ,	9,778	4,993
Porcs ,	1,834	»
Chèvres ,	9	24

Le Conseil Administratif, après avoir rassemblé, sur la boucherie, un grand nombre de matériaux, soit de Suisse soit de France, s'est occupé avec une scrupuleuse attention de cet important service. Il a été aidé dans ce travail par une Commission de membres du Conseil Municipal. Quoique l'opinion de la majorité du Conseil Administratif n'ait pas été celle de la majorité de la Commission, le travail de celle-ci a servi à éclairer plusieurs points difficiles de la question.

Enfin, le Conseil Municipal, par arrêté en date du vingt décembre mil huit cent quarante-deux avait chargé l'Administration de faire étudier un projet d'abattoir. Celle-ci n'a pas cru pouvoir mieux entrer dans les vues du Conseil qu'en ouvrant un concours qui permettrait à toutes les idées de se faire jour.

Ce concours a parfaitement réussi. Dix-huit projets, la plupart bien étudiés, ont été envoyés de Genève, d'autres Cantons et de France. Ces projets ont été exposés dans une des salles du Musée Rath et ont attiré un grand concours de public. Le jury chargé de les examiner était composé de MM. Dufour, colonel, président; Brocher, architecte; Reverdin, architecte; Vaucher-Crémeux, lieutenant-colonel, architecte; Wolfschberger, capitaine, inspecteur des travaux de la Ville.

Le jury, après un scrupuleux examen des projets, a proposé au Conseil Administratif d'accorder le premier prix de 1,000 francs, à M. Gignoux, *Jean-Marie, de Chêne-Thônex*, le second prix à M. Collart, *Joseph-Paul*, membre du Conseil Administratif, et une mention honorable à M. Schæck, *Charles*.

Le Conseil a ratifié les décisions du jury.

C'est le projet de M. Gignoux qui a été mis sous les yeux du Conseil Municipal et dont l'exécution lui a été proposée.

Pêche.

La démolition des nasses et des claies exigeant un nouveau mode d'exploitation de la pêche dans les eaux de la ville, nous avons essayé de mettre à l'enchère les divisions de ces eaux conformément à l'arrêté du Conseil Municipal du vingt huit décembre mil huit cent quarante-trois.

Cet essai n'ayant pas réussi, on a fait pêcher au filet, seulement au-dessous de la ville. La pêche a été faite de

compte à demi avec des pêcheurs de profession qui ont dû fournir tous les engins.

On a pris 47 truites du poids moyen de 5 livres et 1 once. Elles ont été vendues mortes à M. Gignoux au prix de 1 fr. 75 c. la livre. Il a été pris 41 $\frac{3}{4}$ livres de poissons blancs.

Le tout a produit	Fr. 635 60	
La part des pêcheurs a été, comprise		} 460 70
une petite indemnité pour filets gâtés. Fr. 322 70		
Le salaire des surveillants..... - 138 »		
Le produit net de cette pêche n'a donc été que de Fr. 174 90		
Tandis que celui des fermes des fossés de		
Neuve, de l'Arve et des permis de nasses		
a été de	Fr. 805 »	
Le produit net de toute la pêche a donc été de		<u>Fr. 979 90</u>

Il est à remarquer que l'année précédente, avec l'existence des claies, le produit net de toute la pêche n'avait été que de 970 fr. 65 c., c'est-à-dire inférieur de 9 fr. 25 c. à celui de l'année mil huit cent quarante-quatre.

Hôtels, Auberges, Cafés, Cabarets
& Logis d'ouvriers.

Notre Compte-Rendu de l'année mil huit cent quarante-trois contenait un tableau de répartition pour 482 établissements divers soumis à la taxe des auberges, cafés, etc. Voici les changements qui ont eu lieu à cet égard pendant mil huit cent quarante-quatre.

Depuis le premier janvier jusqu'au trente-un décembre il a été donné 99 autorisations nouvelles, dont 56 pour simples changements de propriétaires et 43 pour établissements nouveaux. Ces derniers sont répartis comme suit :

En 3 ^{me} Classe	1 auberge.	
En 4 ^{me}	» 2 cabarets.	
En 5 ^{me}	» 3 »	
En 6 ^{me}	» 5 établissements.	{ 1 débit de liqueurs. 1 pension d'ouvriers. 3 logis d'ouvriers.
En 7 ^{me}	» 32 logis d'ouvriers.	
Total	<u>43</u> établissements nouveaux.	

Ces établissements peuvent encore être répartis comme suit, quant à la nationalité de leurs propriétaires.

Genevois	23
Suisses d'autres cantons. . .	8
Savoyards	8
Français	2
Allemands	<u>2</u>
Total	43

D'un autre côté 34 établissements ont été fermés et dégrévés, on compte sur ce nombre :

2 établissements en 3 ^{me} Classe	
6 » en 4 ^{me} »	
2 » en 5 ^{me} »	
8 » en 6 ^{me} »	
<u>16</u> » en 7 ^{me} »	
Total.	<u>34</u> établissements fermés.

Il n'y a donc en résumé que 9 établissements de plus qu'en mil huit cent quarante-trois.*

Les réclamations plus ou moins fondées auxquelles a donné lieu la classification de ces établissements, n'étonneront pas, si l'on réfléchit que le recensement général n'en avait pas été fait depuis un grand nombre d'années. Ces réclamations qui, nous l'espérons, vont devenir moins fréquentes, ont eu l'avantage de provoquer une comparaison plus minutieuse des établissements soumis à cette taxe, et ont déterminé la création d'une classe nouvelle, par la Loi du seize février mil huit cent quarante-quatre, dont l'application a daté du premier janvier mil huit cent quarante-cinq, en ce qui regarde cet objet.

Nous joignons ici une indication très-générale des bases que nous avons adoptées pour cette classification, mais nous pensons qu'en considération des changements graduels que peuvent subir ces établissements, quant à leur nature, à leur position, à leur clientèle, etc., il importe qu'un recensement général en soit fait au moins tous les quatre ou cinq ans.

Ces détails nous paraissent mériter l'attention, soit dans l'intérêt des contribuables, soit sous le point de vue statistique.

* Vu les mutations fréquentes qui se font dans le courant de l'année quant à ces établissements, le travail de la comptabilité administrative serait considérablement facilité, si, pour les simples changements de désignation, les autorisations nouvelles pouvaient n'être accordées qu'à dater du commencement de chaque semestre.

1 ^e CLASSE. — Fr. 144	Grands hôtels avec écuries, remises, recevant des voyageurs en poste, tenant jusqu'à deux tables d'hôte.
2 ^e CLASSE. — Fr. 96	a) Hôtels moyens, grandes auberges du commerce avec écuries et remises. b) Grands cafés, cafés moyens avantageusement placés et très-fréquentés.
3 ^e CLASSE. — Fr. 72	c) Hôtels garnis, auberges moyennes avec écurie et remise. b) Grands restaurateurs, restaurateurs moyens logeant à pied. c) Cafés moyens, grands estaminets, cabarets-restaurants avantageusement placés.
4 ^e CLASSE. — Fr. 48	a) Petites auberges ne logeant qu'à pied ou ne logeant que des rouliers, ayant écuries et remises pour chevaux et voitures de roulage. b) Restaurateurs moyens et désavantageusement placés, grands traiteurs. c) Petits traiteurs logeant à pied, cabarets-traiteurs désavantageusement placés. d) Petits cafés, estaminets moyens, grands cabarets.
5 ^e CLASSE. — Fr. 36	a) Petits traiteurs, petits estaminets et cabarets. b) Débits de vin, débits de vins et liqueurs. c) Grands logis et pensions d'ouvriers (sortes de petites auberges).
6 ^e CLASSE. — Fr. 24	a) Débits de liqueurs. b) Logeurs et nourrisseurs d'ouvriers (jusqu'à 15 ou 16) donnant le diner. c) Simples logeurs d'ouvriers (jusqu'à 23 ou 24) sans le diner*.
7 ^e CLASSE. — Fr. 12	a) Logeurs et nourrisseurs d'ouvriers (jusqu'à 7 ou 8) donnant le diner. b) Simples logeurs d'ouvriers (jusqu'à 15 ou 16) sans le diner. c) Simples nourrisseurs d'ouvriers (jusqu'à 15 ou 16) sans le logis.
8 ^e CLASSE. — Fr. 4	a) Logeurs et nourrisseurs d'ouvriers } (jusqu'à 3 ou 4) b) Simples nourrisseurs d'ouvriers } donnant le diner. c) Simples logeurs d'ouvriers (jusqu'à 7 ou 8) sans le diner.

* Il est fait peu de différence entre les simples logeurs et ceux qui se contentent de tremper la soupe aux ouvriers le soir et matin.

Les logis et les pensions d'ouvriers ayant donné lieu au plus grand nombre de réclamations et offert le plus de difficultés, quant au classement, nous ajouterons ici quelques observations, en ce qui les concerne.

Trois modes se présentaient pour les classer. Le plus simple et le plus commode consistait à les diviser en trois catégories :

- 1^o celle des logeurs et nourrisseurs en 6^{me} classe;
- 2^o celle des simples nourrisseurs en 7^{me} classe ;
- 3^o celle des simples logeurs en 8^{me} classe.

Mais l'expérience a prouvé qu'il en résulterait divers inconvénients. En effet, d'après ce mode un industriel qui ne logerait et nourrirait que un ou deux de ses propres ouvriers serait classé en 6^{me} payant 24 francs de taxe annuelle, tandis qu'une personne faisant métier unique ou principal de loger *simplement* jusqu'à vingt-quatre ouvriers et au delà ne serait astreinte à payer que quatre francs comme portée nécessairement en dernière classe; cela seul donnerait lieu à des comparaisons pénibles et à des réclamations fréquentes.

Le second mode consistait à établir une classification distincte entre ceux qui logent ou nourrissent leurs propres ouvriers et ceux qui font métier unique ou principal de loger ou de nourrir des ouvriers journaliers. L'expérience a prouvé qu'il en résultait une complication trop grande de classements. Il se trouve en effet des personnes qui donnent soit le logis, soit la pension, soit l'un et l'autre, non-seulement à leurs propres ouvriers, mais encore à des ouvriers étrangers, soit à leur industrie, soit à leur atelier.

Le dernier mode, celui que nous avons indiqué dans le tableau ci-dessus, paraît être en pratique le plus équitable, vu qu'il est fondé à la fois sur la nature de l'établissement et sur le nombre des ouvriers.

Immeubles.

Les recettes sur les loyers municipaux n'ont pas subi de changements importants dans le cours de l'exercice de mil huit cent quarante-quatre.

Toutefois, par suite du renouvellement de locations échues, quelques emplacements ont produit un peu plus que les prévisions. Pour les Casemates, en particulier, le Département des Finances ayant, d'accord avec le commissaire du Conseil Administratif, augmenté le prix des loyers de ces locaux lors du renouvellement des locations, qui a eu lieu le 30 septembre, il en est résulté un accroissement de recette de 347 fr. en faveur de la ville, pour le second semestre de l'exercice.

Par contre, la location du bâtiment de Longemalle, qui était évaluée à 1,500 fr., n'a produit que 1,209 fr. Cette diminution provient de ce que l'arrangement de ce bâtiment, pour l'approprier à son nouveau service, n'a pas permis de le mettre en location dès le commencement de l'année, et, en second lieu, de ce que quelques salles sont encore inoccupées.

Le produit du bâtiment de Chantepoulet a été légère-

ment augmenté par l'emploi de trois salles occupées par une école particulière de dessin.

Bureau des Travaux.

Le personnel de ce bureau a été momentanément augmenté d'un employé chargé de la surveillance des travaux exécutés dans le sol des rues de la ville pour la pose des conduites à gaz, ainsi que de tout ce qui concernait le nouvel établissement. M. Boujon a parfaitement satisfait l'Administration dans ce service; mais n'ayant été employé que temporairement et pour cet objet spécial, il ne fait plus partie du bureau.

Le Conseil Administratif se plaît à renouveler les éloges qu'il a déjà donnés aux employés de ce bureau qui remplissent leurs fonctions avec zèle et avec une véritable entente des intérêts de la ville.

Dans cet exercice, il a été répondu à trois cent soixante-quatre requêtes présentées par les particuliers pour divers travaux dont la loi du 20 mars attribue l'examen au Conseil Administratif.

Travaux.

Bâtiments divers.

La somme affectée à l'entretien des bâtiments municipaux a été notablement dépassée. Cela vient de quelques arrangements qui sortent de l'entretien ordinaire des immeubles, et dont voici le détail :

Le bâtiment de la boucherie de Longemalle ayant cessé de servir de prison, le Conseil Administratif l'a fait diviser en magasins.

Une arcade a été ouverte dans la face nord de la caserne de Chantepoulet, afin de loger dans le rez-de-chaussée les bossettes d'arrosage, qui se détérioraient promptement lorsqu'elles restaient en plein air.

Une chambre destinée au service de la malle-poste a été pratiquée dans le vestibule de la partie du bâtiment de Bel-Air, affectée à la direction des postes.

Dans le même bâtiment, l'École industrielle a été agrandie d'une nouvelle salle pour les cours de mécanique. On a meublé cette salle.

Des plaintes avaient été adressées au Conseil Administratif sur le peu d'espace réservé, dans le bâtiment de la Grenette, aux dépôts de grains. On y a joint un hangar précédemment loué à un maître maçon.

Ces travaux expliquent l'augmentation de dépense faite pour les bâtiments.

Parmi les travaux d'entretien, les plus considérables ont été le rétablissement des latrines de l'école d'horlogerie ;

une importante réparation faite aux poêles du Musée Rath, et la restauration complète de deux faces du bâtiment consacré au magnétomètre et situé près de l'Observatoire.

Théâtre.

Outre l'entretien ordinaire de l'édifice, des machines, des décors et du mobilier, le Théâtre a donné lieu à un travail extraordinaire, savoir l'établissement de toute la plomberie et la pose des conduites destinées à l'éclairage au gaz de la salle, des corridors, du foyer et du vestibule.

Quais, Ponts, Égouts.

Le crédit ouvert à ce service a été dépassé d'environ 3,500 francs. Les nombreuses réparations faites aux égouts expliquent en grande partie l'élévation de cette dépense.

Des réparations importantes ou des reconstructions de canaux ont eu lieu dans le quartier des Bergues, dans les rues de Chantepoulet, du Jeu-de-Paume, dans la rue Traversière, la rue Verdaine, et dans la partie découverte de l'Allée de la Marjolaine.

Le mur du quai des Bergues, en face des bains de la place de Chevelu, s'étant lézardé, a été l'occasion d'une assez forte dépense.

On a remplacé un assez grand nombre des piquets de

l'estacade du lac. Ce travail a été fait de compte à demi avec le Département militaire.

Enfin, le mur du quai du Seujet a été réparé dans la plus grande partie de sa longueur, et l'on a dragué le lit du Rhône le long des quais.

Beaucoup de citoyens avaient réclamé l'établissement de nouveaux pissoirs ; mais les localités convenables à cet usage sont très-rares dans notre ville. Cependant, le Conseil Administratif a construit, cette année, deux de ces établissements ; l'un à trois places, dans une des rues latérales du bâtiment de la Poste ; l'autre, dans un angle de la caserne de Chantepoulet.



Pont des Bergues.

Le crédit ouvert à ce pont a été dépassé de 1,343 francs. En voici la cause : Un examen attentif de l'état du pont ayant été fait, a démontré que, moyennant la reconstruction complète du platelage entre la place du Rhône et le rondeau, et quelques réparations dans les autres parties, le pont des Bergues n'exigerait que peu de dépenses jusqu'au moment où la charpente elle-même devra être réparée. C'est pour le mettre dans cet état que l'on a dû ne pas s'arrêter au chiffre du budget.

Les travaux ont été exécutés avec soin, et la dépense à faire pendant les deux années suivantes sera sans doute très-faible.



Promenades.

Les dépenses relatives à cet article ont été inférieures de 1,474 fr. à la somme portée au budget. Cependant, toutes les améliorations nécessaires ont été faites. Plusieurs promenades, entre autres celles de la porte Neuve, du bastion Bourgeois, du bastion du Rhône, des terreaux du Temple et de Chantepoulet, ont été remises en état.

Le gravelage du trottoir du Grand-Quai a aussi nécessité une dépense assez considérable.

Les dévastations commises sur les promenades ont diminué.

Il a été mis quelques bancs neufs à l'île de Jean-Jacques Rousseau, à la promenade du pont de fil-de-fer de la Cou-louvrenière, au quai du Seujet, à la Petite-Fusterie et aux terreaux du Temple. Plusieurs ont été réparés dans d'autres localités.

Un service de propreté a été organisé pour les parties des promenades que le fermier des boues n'est pas spécialement chargé de balayer. Il a produit quelques bons effets.

Le nouveau budget attribue aux promenades une somme inférieure de 1,500 fr. à celle du précédent exercice. Malgré cette diminution, il est probable que l'entretien pourra se faire d'une manière convenable.

Horloges.

L'état de nos horloges laisse beaucoup à désirer. Celles de la Tour-de-l'Île et du Molard déparent une ville vouée à l'horlogerie, et devront être bientôt remplacées. Le mécanicien qui a fait l'horloge du temple de Saint-Gervais étudie un projet pour celle de l'Île.

L'horloge du temple de Saint-Gervais a parfaitement réussi. Sa marche est régulière; elle sonne les heures et les demies sur une grosse cloche. Elle paraît avoir toute l'utilité qu'en attendaient les citoyens qui vous demandèrent cet établissement.

Place du Fort-de-l'Écluse.

L'arrangement de cette petite place, pour lequel vous aviez voté 4,000 fr. n'a coûté que 2,600 fr. Les travaux faits dans cette localité ont été l'objet de plusieurs critiques. Cependant, si l'on considère la difficulté du terrain, le peu de régularité des lignes de la place et des rues qui l'entourent, on comprendra qu'il était bien difficile d'arriver à quelque chose de parfaitement satisfaisant. On s'occupe des moyens de détruire le mauvais effet que produit la vue du mur mitoyen qui sépare la maison démolie de celle de l'hoirie Jequier.

Pavés.

L'état des pavés de la Ville a considérablement souffert de l'établissement des conduites hydrauliques et celui des conduites du gaz ; aussi , quelques soins que l'Administration ait apportés l'année dernière à l'entretien de la voie publique, il reste beaucoup à faire pour cette année.

Le traité fait avec la Société du gaz portait que le pavé déplacé serait rétabli par les concessionnaires jusqu'à parfait raccordement.

L'expérience des travaux de la Machine hydraulique suggéra au Conseil Administratif l'idée de rétablir lui-même les pavés déplacés pour la pose des tuyaux du gaz, et il fit avec la Société une convention par laquelle la dite Société a été libérée de toutes ses charges relativement au rétablissement du pavé , moyennant le paiement d'une fois et demi le prix du premier rétablissement. Cet arrangement a laissé une somme disponible pour relever les parties qui ont souffert depuis le premier travail ; il a levé toutes les difficultés qui auraient pu surgir d'un autre mode, et nous estimons qu'il a été favorable aux intérêts de la Ville.

Des pavés taillés ont été établis à la rue du Rhône et à celle du Marché, en continuation de ceux qui existaient déjà, la rue de Cornavin a reçu, dans toute sa longueur, ce mode de pavage.

Les principales rues dont le pavé a été rétabli, sont : la rue Neuve du Molard, la place de Rive, les rues de la Croix-d'Or, de la Tour-Maitresse, du Cendrier, du Seujet, une partie de la place de Chevelu, du quartier des Bergues, du quai des Bergues et de la place de Bel-Air.

Trottoirs et élargissements.

Des trottoirs ont été établis sur les deux côtés de la rue de Cornavin et devant la maison de M. Revilliod-Fæsch, rue du Rhône. Ces travaux ont été faits de compte à demi avec les propriétaires.

Un haut-banc a été acheté rue Basse du Terraillet, vis-à-vis du n° 189; mais la location de la personne qui l'occupe n'étant pas échue, il n'a pas pu être immédiatement démoli.

La rue de l'Île a été élargie du côté du pont de Bel-Air, par l'enlèvement de l'ancien escalier de la Gendarmerie et de l'échoppe qui existait sous cet escalier, et qui a été achetée par la Ville à la Société économique.

La maison Roussillon avait, sur le Rhône, un appendice construit en avant de la face principale, et qui avait été acquis par la ville en même temps que les moulins appartenant au même propriétaire et situés sur le bras droit du Rhône. Le Conseil Administratif a ordonné la démolition de cet appendice. Cette démolition a été effectuée.

Bouches à eau.

Le système général de ce moyen de secours a été complété par l'exécution de vingt-deux nouvelles bouches. Maintenant, tous les quartiers de la ville sont suffisamment pourvus de ces appareils, dont on peut attendre les plus grands services. Près de chaque regard contenant une bouche à eau, a été posé un écriteau indiquant la place où se trouve le regard, et la quantité d'eau que peut débiter la bouche qu'il renferme.

Nouvelles fontaines.

Les motifs qui ont fait ajourner la réparation de la fontaine de la place du Molard, ont déjà été exposés dans le rapport qui accompagnait le projet de budget de l'exercice mil huit cent quarante-cinq.

Deux nouvelles fontaines ont été construites, l'une à Chantepoulet, l'autre à la rue de Beauregard. Ces deux constructions ont paru généralement appréciées ; le dessin de la première est dû à M. Samuel Darier, et celui de la seconde à M. Guillebaud.

Un concours pour un projet de fontaine destinée au Grand-Mézel a été ouvert, et a donné plusieurs projets, dont quelques-uns n'étaient pas sans mérite. Mais le jury, composé de MM. Brocher, architecte, Collart, membre du

Conseil Administratif, Durelli, peintre, Guillebaud, architecte, et Hornung, peintre, n'ayant pas trouvé qu'aucun des dessins satisfît aux conditions demandées, n'a pas cru devoir adjuger le prix, et a proposé d'accorder une prime d'encouragement au dessin de M. Jean Franel. Le Conseil Administratif s'est empressé d'entrer dans les vues du jury.

Dans ces circonstances, M. Collart a offert gratuitement au Conseil Administratif un dessin que ce Conseil a accepté, et d'après lequel la fontaine a été exécutée.

Elle n'a pas pu être placée pendant l'exercice dont nous présentons le compte-rendu.

Les difficultés qu'offre au sculpteur la dureté de la pierre ont retardé la pose de cette fontaine. C'est M. Dorcière qui a été chargé des travaux de sculpture, et la fontaine a été exécutée par MM. Dénarié.

La fontaine de Cornavin a été réparée. On y a placé deux jets, dont l'un débite l'eau de la Machine hydraulique, et l'autre une partie de celle de la source de *Mesme*.



Bassins à laver.

Le désir de faciliter les moyens de lavage pour la partie la moins aisée de la population et de développer le goût et les bienfaits de la propreté, avait souvent fait demander l'établissement d'un plus grand nombre de bassins à laver. Deux de ces bassins ont été placés au Bourg-de-Fourg et à la place de Saint-Gervais; ils fonctionnent bien, sans rien

prendre au produit de la Machine ; ils sont d'un bon usage et ont rendu plus facile la police de propreté des fontaines voisines.

Poids à bascule destiné à la Porte Neuve.

Ce poids, pour la construction duquel une somme de 10,000 fr. avait été portée au budget de mil huit cent quarante-quatre, n'a pas été exécuté. Le Conseil Administratif, n'ayant pas pu obtenir l'agrément du Conseil d'État pour la place qu'il avait choisie, a dû ajourner l'exécution de ce projet.

Loge pour les Visiteurs de la Porte Neuve.

Cette petite loge a été construite, et n'a coûté que la moitié de la somme de 2,000 fr. qui avait été affectée à ce travail.

Pont de barrage.

Ce travail, le plus important de ceux que la ville a exécutés cette année, a parfaitement réussi et fait honneur à M. Wolfschberger, qui a eu une heureuse idée en employant des pièces cintrées pour la charpente du pont, ce qui lui donne à la fois de la force et de la légèreté. La moitié des

palées déjà plantées dans le bras droit du Rhône, ont été recépées pour donner plus d'élégance à la construction et en même temps plus de solidité. Par le moyen de ces basses palées, qui se trouvent ainsi complètement indépendantes du pont, la charge du barrage ne porte pas sur le pont lui-même, mais repose en entier sur les basses palées et les fermettes à charnières, que l'on relève en hiver pour supporter les poutres transversales contre lesquelles s'appuient les planches qui servent au barrage. L'expérience de cet hiver a complètement justifié le mode adopté par M. l'ingénieur de la ville.

Le public fait un grand usage de ce nouveau moyen de communication. Les chiffres qui vous ont déjà été présentés et qui indiquaient le nombre journalier des passages, peu de jours après l'ouverture du pont, qui a eu lieu le vingt-deux juillet, sembleraient devoir être élevés aujourd'hui.

Le crédit ouvert à ce pont, y compris le produit d'une souscription dont la rentrée est complètement effectuée, était de 60,000 fr. Jusqu'ici, 40,600 fr. seulement ont été dépensés, et il ne reste qu'à poser le mastic d'asphalte dont le tablier doit être recouvert. Ce dernier travail sera retardé jusqu'aux beaux jours de mai, pour laisser à la charpente le temps de se sécher et de se tasser uniformément. Mais la dépense pour toute la construction, le barrage compris, sera bien inférieure à la somme prévue et votée. Le boni proviendra des rabais d'adjudication et du petit nombre de travaux exécutés en dehors des prévisions. MM. Hasen et Weller ont construit la charpente, et MM. Darier frères ont obtenu l'adjudication des barrières. Tous ces travaux ont été reçus avec satisfaction par le Conseil Administratif.

Démolition des Claies.

La construction du pont de la Machine a été accompagnée de deux travaux qui en ont été comme la conséquence, c'est-à-dire la démolition des claies et l'établissement d'un appareil de sauvetage sous le pont des Bergues.

Le Rhône, dégagé des constructions désagréables qui l'obstruaient, présente maintenant un des beaux aspects de notre ville.

L'appareil de sauvetage a été mis à l'épreuve. Quoique des bateaux aient été entraînés entre les piles du pont des Bergues, dans l'époque des grandes eaux, aucun accident n'en est résulté.



Nouvelle Machine hydraulique.

La réception des nouvelles machines hydrauliques a été prononcée définitivement par le Conseil Administratif le vingt-trois avril mil huit cent quarante-quatre, après plusieurs expertises.

En juin mil huit cent quarante-trois, un premier rapport favorable d'experts avait fait prononcer la réception, en réservant les clauses du traité passé avec M. Cordier pour l'établissement des machines. Mais le vingt-cinq juillet l'arbre de la roue de l'équipage de droite s'étant rompu, ce grave accident dut interrompre les conséquences du traité, et divers changements ayant été faits par M. Cordier, en particulier aux roues, le Conseil exigea une nouvelle expertise,

qui fut faite par les mêmes experts, MM. le colonel Dufour et Wolfschberger, inspecteur des travaux. Ces experts ne purent se mettre d'accord sur l'époque à laquelle leur rapport définitif devait être fait. Ce cas, prévu par le traité, fit mettre à exécution la clause contenue dans l'article 17, et qui attribuait à la Faculté des sciences de l'Académie de Genève la nomination d'un troisième expert. La Faculté nomma M. le professeur Colladon. Cet expert se prononça en faveur de la réception, en faisant certaines réserves que le Conseil Administratif introduisit dans l'arrêté qui annonçait la réception.

Au moment du règlement de compte, quelques difficultés sont survenues sur l'appréciation du retard apporté par M. Cordier dans l'exécution des travaux laissés à sa charge. L'arrangement proposé par le Conseil Administratif n'ayant pas été adopté par M. Cordier, celui-ci a nanti le Tribunal civil de ses réclamations au sujet de la retenue exercée par le Conseil pour les dix-huit mois du retard imputable à M. Cordier. Le Tribunal n'a pas encore prononcé. Toutes les sommes dues à cet ingénieur, sauf la retenue pour laquelle il y a contestation, lui ont été payées.

On a continué, pendant l'année mil huit cent quarante-quatre, à poser des conduites en fer dans plusieurs rues pour alimenter les concessions d'eau demandées par divers particuliers. Ainsi, deux conduites ont été placées dans la rue du Rhône, une dans la rue du Vieux-Collège. On a aussi prolongé la conduite du quai du Seujet pour alimenter la nouvelle fontaine, qui d'abord devait être située à l'entrée du quai, et que décidément on a construite tout à fait à l'aval.

Aussitôt que la nouvelle Machine a cheminé convenablement, on a opéré le raccordement des anciennes concessions d'eau avec les nouveaux tuyaux. Plusieurs demandes de particuliers ont augmenté le nombre des concessions, qui est aujourd'hui de vingt-neuf, fonctionnant régulièrement. L'hiver a arrêté ce genre de travaux, mais l'on ne tardera pas à poser de nouveaux tuyaux en fer dans les rues de Chantepoulet, du Rhône et du quartier des Bergues, pour répondre aux demandes des propriétaires d'immeubles de ces quartiers. L'établissement de nouvelles concessions d'eau a occasionné quelques travaux aux frais de la ville, tels que regards, robinets, etc., qui sont les accessoires obligés de toute distribution hydraulique.

Dans le bâtiment de la Machine on a placé, aux frais de la ville, de grands encadrements en charpente devant les fenêtres, pour protéger les mécanismes contre la gelée. Outre ce travail, peu considérable par lui-même, et qui était indispensable, le Conseil Administratif a fait placer devant les deux coursiers deux grilles fixes en charpente et en fer pour éloigner ou retenir les corps flottants. Le Conseil Municipal avait voté, pour ce dernier travail, une somme de 3,500 fr. ; mais la dépense effective ne s'est élevée qu'à 2,300 fr. Ce boni provient en partie d'améliorations faites dans le système de construction, qui ont éloigné une partie des difficultés que l'on prévoyait pour le moment de l'exécution. L'usage a prouvé que ces grilles ont bien atteint le but proposé.

Le Conseil Municipal a aussi alloué une somme de 600 fr., en mil huit cent quarante-trois, pour l'établissement d'un manomètre dans le bâtiment des Machines. La partie méca-

nique de ce travail est faite ; mais des difficultés survenues entre le Conseil Administratif et M. Cordier, à l'égard de la responsabilité pour l'entretien de cet instrument, ont empêché qu'il ne fût placé de suite. Comme il est particulièrement utile au directeur des Machines, la ville a peu d'intérêt à ce qu'il fonctionne, tant que le bail général d'entretien est suivi.

A ces divers ouvrages, on peut joindre les enrochements qui ont été renforcés en amont et en aval du bâtiment.

Établissement de l'Éclairage au gaz.

Bien que les détails d'exécution pour le nouvel éclairage ne concernassent point l'Administration municipale, celle-ci a fait exercer une surveillance assez active pour veiller à l'accomplissement des conditions contenues dans la convention passée avec la Société genevoise. Les travaux de la Société ont été menés avec activité et consciencieusement exécutés. La ville a dû faire quelques travaux accessoires, rendus nécessaires par le choix des emplacements des lanternes ou des candélabres.

On a profité de la pose des conduites à gaz pour prendre des notes sur la direction, la position, les dimensions des égouts qui paraissaient dans l'ouverture des tranchées, ainsi que sur la nature du sol que l'on rencontrait dans les fouilles.

Voirie.

Le service du fermier des boues a été fait, en général, d'une manière satisfaisante ; mais les dépôts faits sur la voie publique, en assez grand nombre, après les heures fixées par le règlement de police, empêchent que la ville ne soit aussi propre qu'on doit le désirer. Il faut espérer que le grand nombre de contraventions relevées et les fréquents avertissements donnés au public par le Conseil Administratif amélioreront l'état des choses.

Le nombre des dépôts que le fermier des boues peut faire dans les localités où il conduit les immondices, n'a jamais été atteint, en sorte que les inconvénients que présente ce voisinage ont été les moindres possible.

On remarque que les abords des boucheries ne sont pas tenus aussi proprement que cela devrait se faire. L'Administration engage les bouchers à surveiller, sous ce rapport, leurs domestiques qui répandent quelquefois sur la voie publique des débris d'animaux dont la vue et les émanations sont fort désagréables.

**Arrosage, Neiges, Sablage.**

Quelques personnes avaient pensé que la ville serait mieux arrosée et à moins de frais, si elle se servait, dans ce but, de ses nombreuses bouches à eau. Le Conseil Administratif, après examen, y a renoncé. Il a trouvé qu'il résulterait de ce mode divers inconvénients, entre autres

celui de déchausser le pavé par la trop grande abondance d'eau, celui de nécessiter dans certains quartiers un trop grand développement de tuyaux, et, par conséquent, l'assistance de trop de bras. En revanche, il a fait établir, dans la plupart de nos rues en pente, des rigoles qui entretiennent, pendant les chaleurs, un certain degré de fraîcheur et de propreté.

Les frais de sablage ont été assez considérables; mais aussi longtemps que les articles du règlement de police sur l'enlèvement des neiges ne seront pas généralement observés, aussi longtemps que des tas de neige seront laissés au milieu de la voie publique, le sablage pourra devenir, selon la saison, extrêmement coûteux pour la ville. En effet, au moment du dégel, par exemple, ces tas de neige ne font que délayer et entraîner les sables qu'on répand, et en exigent ainsi une consommation très-grande et souvent inutile.

La somme portée au budget de mil huit cent quarante-quatre, pour ce chapitre, s'élevait à 4,800 fr. ; il en a été dépensé 4,278 fr. 15 c., dont 2,304 fr. 15 c. pour le sablage seul.

Éclairage.

1° *Éclairage à l'huile.*

Le dernier bail pour l'éclairage à l'huile a expiré le 25 décembre mil huit cent quarante-quatre, jour où l'éclairage au gaz a été mis définitivement en activité pour le compte de la ville. Cependant, plusieurs lanternes à huile ont dû

continuer leur service à l'intérieur, jusqu'à leur remplacement successif par les becs à gaz.

Les lanternes temporaires, ainsi que celles des ponts, des avancées et de la route de Carouge, ont été mises à la charge de M. Quidort, entrepreneur pour une année de l'éclairage à l'huile à dater du 25 décembre mil huit cent quarante-quatre.

Le Conseil Administratif, malgré tous ses efforts, mais à cause du petit nombre restant de lanternes, n'a pu obtenir un prix inférieur à celui de 65 centimes pour les becs à nuit pleine, et de 45 centimes pour les becs à demi-nuit *. Ainsi, la somme portée au budget pour cet éclairage sera considérablement dépassée en mil huit cent quarante-cinq, tant pour le motif ci-dessus, que pour le maintien de quelques lanternes à l'intérieur pendant les premiers mois de cette année. Le Conseil Administratif ne tardera pas à s'occuper de ce qui tient à l'éclairage de la route de Carouge sous le point de vue économique.

Jusqu'au 25 décembre mil huit cent quarante-quatre, 199 lanternes ont été éclairées pour le service ordinaire,

* Ces becs étaient payés sous l'ancien bail et jusqu'au premier janvier mil huit cent quarante-trois au prix invariable de 52 et de 32 centimes; mais pendant les deux dernières années et d'après les deux derniers baux, les nuits pleines se sont payées à raison de 50 centimes, et les demi-nuits à raison de 30, sauf une addition ou une déduction proportionnelle, déterminée par la moyenne du prix des huiles sur la *place de Genève* pendant l'année courante. Cette moyenne a été favorable à la Ville, elle a produit une différence de 1,269 francs.

soit intérieur, soit extérieur. Les extinctions qui ont eu lieu pendant l'année ont été réparties comme suit :

Cause d'intempérie.	183 $\frac{1}{2}$ nuits.
Cause de réparations.	145 $\frac{1}{2}$ »
Cause de négligence.	76 $\frac{1}{2}$ »
	<hr/>
	405 $\frac{1}{2}$ nuits.

Le nombre des extinctions par négligence a été supérieur à celui des années précédentes. Elles ont été plus fréquentes, ainsi que les flammes défectueuses, surtout vers le milieu et la fin de l'année. Il faut attribuer les unes et les autres en grande partie à une sorte de relâchement qui s'était manifesté dans le service de l'entreprise aux approches de l'établissement du gaz, et cela malgré le redoublement de surveillance des employés municipaux.

Lorsque toutes les lanternes à gaz seront placées, voici les réverbères à huile qui resteront à éclairer :

	▲ nuit pleine.	▲ demi-nuit.
Porte de Cornavin : ponts, guichets et avancées.	2	3
Porte Neuve : ponts, guichets, avancée et route de Carouge.	3	7
Porte Neuve : bastion de Hollande.	2	»
Porte de Rive : ponts, guichets et avancée.	4	1
Au Théâtre, et pendant l'année théâtrale seulement.	»	1
	<hr/>	<hr/>
	11	12

Total : 23 lanternes, dont 5 nuits pleines au compte du

canton, savoir les 3 des guichets et les 2 de la caserne. Les communes de Carouge et de Plainpalais ont contribué de 365 fr. pour les 7 lanternes à demi-nuit de la route de Carouge.

2° *Éclairage au gaz.*

Bien que l'éclairage au gaz n'ait été mis en activité qu'à la fin de décembre, quelques mots sur les travaux préliminaires de son établissement ne seront point déplacés ici.

La convention définitive avec la Société pour le gaz, signée le 24 février mil huit cent quarante-quatre, porte (art. 15, § 1) :

« L'éclairage public devra être mis en complète activité
« au plus tard le 22 janvier mil huit cent quarante-cinq.
« Cependant, si l'hiver de mil huit cent quarante-quatre
« était long et rigoureux, il serait accordé deux mois de
« plus. »

La construction de l'usine ne tarda pas à suivre avec rapidité. Dès le mois de mars les tranchées furent ouvertes dans nos principales rues pour la pose des conduites.

Ce travail, poussé avec activité et régularité, n'a pas rencontré d'obstacles sérieux, ni gêné la circulation autant qu'on avait paru le craindre.

La pose des consoles aux points désignés à la Société du gaz par le Conseil Administratif, n'a pas rencontré non plus d'obstacles sérieux de la part des propriétaires intéressés. En général, le Conseil Administratif n'a eu qu'à se féliciter de leurs bonnes dispositions et de leur empressement à faciliter ce nouveau service. Néanmoins, la Société a dû faire placer quelques poteaux pour l'application de consoles, soit

auprès de maisons de propriétaires incertains ou récalcitrants, soit dans certaines localités dénuées de point d'appui convenable, telles qu'à la place du Gymnase, à la rampe de Saint-Antoine, à la Fusterie, etc. Ces poteaux sont disgracieux ; le Conseil Administratif espère que les uns et les autres seront tôt ou tard remplacés d'une façon qui ne dépare point notre ville.

Le Conseil Municipal a alloué une somme de 6,000 fr. à l'extraordinaire pour l'établissement de 38 candélabres en sus de ceux que la Société doit mettre à ses frais à raison de un pour dix becs. Ces candélabres sont presque tous en place et d'un modèle qui a généralement plu.

Dès la fin de novembre, la Société genevoise se trouva en mesure de faire ses premiers essais d'éclairage. On se rappelle avec quelle faveur ils furent jugés et accueillis. La Société du gaz, impatiente d'utiliser son usine et d'en faire jouir ses concitoyens, ne tarda pas à demander la faculté de commencer l'éclairage régulier au compte de la ville ; mais le Conseil Administratif crut devoir attendre qu'un plus grand nombre de becs fussent prêts, en particulier sur les quais et les ponts intérieurs, de manière à fournir, dès le début à ce mode d'éclairage, un plus beau coup-d'œil d'ensemble.

Enfin, bien que le tubage n'eût pas encore atteint son parcours complet, la faculté d'éclairer fut accordée à la Société le 25 décembre dernier. Chacun se rappelle la première impression que produisit au milieu de nos plus sombres nuits d'hiver l'aspect de cette masse de vive et pure lumière, sa lueur, réfléchie non-seulement contre les murs les plus élevés des maisons de notre ville, mais encore

dans les eaux qui la baignent et jusque dans l'atmosphère qui l'entoure. Chacun se plaît à apprécier aujourd'hui le plus de gaité pour la ville, le plus de sécurité pour la circulation de nuit, le plus de facilité pour la police, qui en ont été le résultat immédiat, et l'on peut bien dire que s'il s'agissait de revenir à l'ancien mode d'éclairage, on n'en voudrait pas plus à Genève que dans les villes où le gaz a été adopté, et où, selon le témoignage de quelques étrangers, il n'est pas aussi beau que chez nous.

A la vérité, le Conseil Administratif n'a pu s'empêcher de remarquer, peu de temps après, des défauts de flammes, et même des extinctions assez fréquentes, et s'il a dû en tenir compte, il a tenu compte également et des excellentes intentions de la Société, et des contrariétés que, vu la saison avancée, elle a dû éprouver à son début. Il ne doute pas que lorsque son habile Direction sera de mieux en mieux secondée par l'expérience de ses employés, non-seulement l'éclairage public, mais encore l'éclairage particulier, seront mis à l'abri de certaines défauts, premier effet d'un service nouveau et d'habitudes nouvelles. L'état actuel de l'éclairage nous confirme dans cette opinion.

Le Conseil Administratif n'a pas jugé le moment opportun pour accorder l'établissement de manomètres. Il pourra s'en occuper lorsque le nombre des becs particuliers sera plus grand, lorsque les fluctuations du gaz dans les conduites seront moins considérables. Jusque-là, les résultats que donneraient à différentes heures et à différentes époques la comparaison des degrés de pression, seraient trop variables et plus curieux qu'utiles.

Lorsque toutes les lanternes à gaz seront placées dans l'intérieur de notre ville, il y en aura probablement :

266 à nuit pleine à 40 cent.	} prix convenus par nuit.
44 à demi-nuit à 23 »	
8 à demi-bec et	
nuit pleine à 25 »	

Total : 318

Les demi-becs ont été jugés nécessaires pour certaines allées ou passages municipaux extrêmement fréquentés, tels que l'allée du Jeu-de-Paume, l'Allée du Sel, etc.

Police.

Le service de police attribué à l'Administration municipale, a marché régulièrement.

Les Inspecteurs municipaux ont su s'acquitter de leurs fonctions avec zèle, et sans manquer aux égards que l'on doit à des personnes qui ne sont pas accusées de délits, mais de simples contraventions commises ordinairement plutôt par ignorance ou par oubli des règlements de police que par mauvaise volonté.

Cinq cent quarante-huit contraventions ont été relevées pendant l'année 1844. De ces contraventions, cinq cent quarante ont donné lieu à des transactions, huit ont dû être déférées au Tribunal de police correctionnelle.

Ces contraventions se classent de la manière suivante :

Dépôts de balayures sur la voie publique après les heures fixées par le règlement de police.....	104
Dépôts de matériaux non autorisés, de déblais, pendant la nuit, sur la voie publique.....	237
Travaux divers non autorisés, ou non conformes aux autorisations données.....	79
Mauvais usage des fontaines.....	61
Dégradations aux édifices publics, aux promenades, etc.....	35
Contraventions de pêche.....	5
Objets divers.....	19
TOTAL :	540

Le Conseil Administratif a remarqué avec plaisir que les promenades sont moins dégradées qu'elles ne l'étaient avant l'institution des Inspecteurs municipaux, et il ne négligera rien pour réprimer les habitudes dévastatrices qu'ont encore un grand nombre d'enfants, et pour leur inspirer plus de respect pour la propriété publique.

Des plaintes avaient été fréquemment adressées au Conseil Administratif, sur la manière dont se pratique l'industrie des matelassiers, soit dans le sein du Conseil Municipal, soit par les citoyens qui habitent les rues et les places sur le sol desquelles se pratique cette industrie. Le Conseil Administratif a examiné attentivement cet objet, et, après diverses enquêtes, il s'est convaincu que l'on remédierait heureusement au mal dont on se plaint, en ne permettant plus aux matelassiers de battre les matelas sur la voie publique, dans l'intérieur de la ville, et en les autorisant à se servir pour cela de la partie des fortifications située sous

les ponts de Neuve, de Rive et de Cornavin. Mais le Conseil d'État n'ayant pas cru pouvoir accorder l'usage des places indiquées, le Conseil Administratif a dû ajourner son projet.

Bains publics.

Chaque année ces établissements atteignent mieux au but qu'on s'était proposé. Le public y prend toujours un vif intérêt, on le comprend; la surveillance qui y est exercée avec sollicitude donne de la sécurité aux parents des enfants qui s'y exercent à la natation.

On peut estimer le nombre des bains pris cette année à l'établissement de Neuve à 60,000, et celui des enfants qui y ont appris à nager à 200. Quant à celui de Rive, il a été réparé et conservé provisoirement, mais il n'y a eu que 12 à 13,000 bains pris, et le nombre des nouveaux baigneurs ne s'y est que fort peu augmenté; cependant, nous avons cru devoir le conserver, parce que nous avons constaté qu'un assez grand nombre d'hommes faits qui ne savent pas nager, y trouvent le moyen de prendre avec sécurité un bain de propreté; ce qui, sous un autre point de vue, est d'une grande utilité.

La dépense de surveillance, de réparation et d'entretien pour ces deux établissements ayant été de 1,663 francs, chaque bain qui y a été pris coûte à la Ville 2 centim. $\frac{1}{3}$ environ. Nous avons aussi la satisfaction d'annoncer qu'il n'y est arrivé aucun accident.

Secours contre les Incendies.

Les précédents rapports ont déjà fait l'éloge des Sapeurs-Pompiers. C'est avec un véritable plaisir que l'Administration vient le réitérer, et témoigner de nouveau à ce corps en général, et à son chef en particulier, la reconnaissance qui est si justement due à leurs services.

Dans le courant de l'année mil huit cent quarante-quatre il y eu 51 alertes en ville ; sur ce nombre 41 feux de cheminées et 10 commencements d'incendies ; plusieurs de ces derniers auraient probablement causé de grands sinistres, si les secours n'eussent pas été très-prompts et bien dirigés.

Le budget de 1844 contient une somme de 1,200 fr. , votée pour achat de vestes et de casques destinés aux hommes qui entreraient dans ce corps dont l'effectif n'est pas encore au complet. Cette somme n'a pas été dépensée, par la raison qu'il s'est présenté moins de recrues qu'on ne l'espérait. Cela tient sans doute au remaniement projeté de la Loi sur milice, beaucoup d'hommes voulant connaître ce qui sera statué sur le corps des Sapeurs-Pompiers avant de se décider à y entrer.

Quoique le matériel des pompes et autres objets, soit dans un parfait état d'ordre et de conservation, il a cependant besoin de quelques améliorations annuelles. C'est afin qu'on puisse les effectuer, que le Conseil Administratif a porté au budget de mil huit cent quarante-cinq une somme destinée à cet usage, dont l'emploi a été sanctionné par le vote du Conseil Municipal. Il espère que la même marche sera dorénavant suivie, jusqu'à ce que le

matériel ne laisse rien à désirer. Par ce moyen, le corps des Sapeurs-Pompiers pourra toujours rendre les meilleurs services possible, et cette utile institution continuera à offrir au public reconnaissant les bons résultats qu'elle a obtenus depuis son origine.

Écoles d'horlogerie.

Ces écoles sont maintenant bien organisées, et elles cheminent de manière à réaliser les espérances que les personnes qui s'y intéressent avaient fondées sur elles; il y a maintenant cinq maîtres et un sous-maître, au lieu de trois maîtres et deux sous-maîtres, et le prix des écolages a été diminué.

Toutes les classes de jeunes garçons ont bien marché; dans celle de finissage, où le maître a été remplacé, les progrès sont devenus sensibles, et la Commission n'a que des éloges à donner à l'ordre et à la bonne discipline que le nouveau maître a su introduire dans cette classe.

Voici le nombre et la répartition des élèves :

18 dans la Classe de blanc.
 13 dans celle de finissage.
 8 dans celle de cadrature.
 3 dans celle d'échappement.
 8 dans celle de plantage.

50 élèves.

L'école des jeunes filles ne comptait que neuf élèves au 31 décembre mil huit cent quarante-quatre, parce que sur quatorze jeunes filles qui y étaient entrées depuis son établissement, cinq avaient quitté pour différentes causes.

Cette institution, que nous croyons très-utile, a eu à lutter contre quelques préventions, mais elles sont heureusement dissipées; elle renferme aujourd'hui seize élèves, soit le nombre complet, car elle n'en peut contenir davantage.

En dehors des objets ordinaires d'administration, le Conseil Administratif a été occupé de quelques travaux importants, et n'a pas négligé l'étude de divers projets d'améliorations, dont l'accomplissement sera plus ou moins prochain, mais qui ne doivent jamais être perdus de vue par les mandataires chargés des intérêts de la ville.

Quoique la commune de Genève ne soit point encore appelée à opérer la reconnaissance des limites des propriétés particulières, le Conseil Administratif fait faire une étude qui facilitera beaucoup le travail des commissaires qui seront chargés de reconnaître les limites de la propriété publique. Il a chargé M. Raisin, mémorialiste du Conseil Municipal, de sortir des registres du CC., du livre d'abergements et des registres de la Municipalité française, tout ce qui a quelque intérêt pour la ville au point de vue de propriété du sol, et, en particulier, de rechercher l'origine et les conditions d'existence des constructions saillantes qui

se trouvent sur la voie publique, ainsi que sur le cours du Rhône. On a déjà étudié les registres de la Municipalité française et ceux du CC. jusqu'en mil sept cent trente. On en a sorti 235 notes, dont plusieurs sont d'un assez grand intérêt.

La commune des Eaux-Vives ayant été appelée à se délimiter, le Conseil Administratif a nommé des commissaires chargés de reconnaître la circonscription proposée. La commune des Eaux-Vives a cherché à établir que la ligne séparative des deux communes est à la crête du chemin couvert, mais le Conseil Administratif n'a pas pu admettre cette délimitation. Le commissaire du Gouvernement sur la rive gauche du Rhône, après avoir entendu les deux parties, a offert de présenter au Conseil d'Etat des conclusions presque semblables à celles du Conseil Municipal des Eaux-Vives. Le Conseil Administratif n'a pas cru que son mandat l'autorisât à y souscrire, et l'affaire est encore pendante.

L'établissement du pont de la Machine a mis dans un nouveau jour l'avantage de voir se continuer le quai de la rive gauche, depuis la Petite-Fusterie jusqu'à la place de Bel-Air. On a étudié avec soin quels sont les droits des particuliers sur les galeries saillantes construites dans cette localité en dehors des faces des maisons, et on prépare un projet pour cette utile construction. Il existait déjà, dans les cartons de l'Administration, un plan fait il y a quelques années; mais nous avons pensé qu'il ne pouvait y avoir que de l'avantage à comparer des projets faits sur des données différentes, surtout sur cette partie du fleuve, qui présente quelques difficultés d'exécution.

La question des chemins de fer, qui excite si vivement l'attention du Gouvernement et des particuliers en France, ne pouvait pas trouver indifférent votre Conseil Administratif. Il a profité de la présence à Genève d'un de nos concitoyens qui a eu chez nos voisins une grande influence sur l'établissement de voies importantes, et, après s'être convaincu qu'un projet de chemin de fer de Lyon à Genève trouverait de l'appui auprès des Compagnies qui se disposent à soumissionner la ligne de Paris à Lyon, il a nommé, le 28 octobre mil huit cent quarante-quatre, une Commission chargée d'examiner la convenance pour la ville de Genève de ne pas rester en dehors des grandes lignes de chemins de fer qui s'établissent pour la communication de l'Océan avec la Méditerranée, et en particulier l'utilité de rattacher Genève à la grande ligne qui passe par Lyon.

Depuis, M. César Droin, ancien membre du Conseil Administratif, a fait l'offre généreuse d'une somme de 1,000 fr. pour une prime à décerner à l'auteur du mémoire qui exposerait le mieux les avantages que Genève retirera de l'établissement du chemin qui la relierait à la grande ligne qui doit aller de l'Océan à la Méditerranée, en passant par Paris et par Lyon. Ce concours est ouvert jusqu'à la fin du mois d'avril mil huit cent quarante-cinq.

Sur ces entrefaites, ce projet a acquis une popularité et pris un développement qui peut nous faire espérer que dans quelques années Genève profitera d'un des plus grands progrès des temps modernes.

Le 17 octobre, le Conseil Administratif reçut une requête de quelques citoyens au sujet de l'établissement d'un entrepôt. L'objet de la requête n'était point nouveau pour

l'Administration. Dans un avant-projet préparé pour l'emploi des terrains de la place du Port et des localités voisines, elle avait réservé déjà en mil huit cent quarante-deux un emplacement destiné à un bâtiment d'entrepôt. Le Conseil Administratif a examiné avec la plus grande attention la requête qui lui était soumise, et a entretenu, à ce sujet, une correspondance avec les honorables requérants. Mais, n'étant pas d'accord avec eux sur quelques points, il a nommé une Commission de négociants qui, quoique en majorité favorables à l'établissement d'un bâtiment d'entrepôt, ont cru qu'au moment de l'étude des chemins de fer, il était convenable de ne pas se prononcer encore définitivement sur les détails d'exécution, et se sont ajournés à six mois.

Le Conseil Administratif a déjà fait connaître, dans son mémoire du huit novembre mil huit cent quarante-quatre, les démarches qu'il a faites auprès du Conseil d'État pour faire trancher les questions de propriété qui se rattachent aux collections du Musée Rath, et dont l'intérêt de la ville exige la solution.

Depuis ce rapport, il a reçu un arrêté du Conseil d'État, qui se déclare incompétent, soit pour rien décider lui-même à cet égard, soit pour rien proposer au Grand Conseil.

Dans ces circonstances, il ne se présentait que deux voies à suivre : chercher à traiter amiablement avec la Société des Arts pour obtenir la reconnaissance des droits de la ville, ou remettre la décision de l'affaire aux Tribunaux. Avant d'employer ce dernier moyen, le Conseil Administratif n'a pas hésité à proposer les voies amiables, et, dans ce moment, des conférences sont établies entre des représentants des parties intéressées. Nous espérons qu'elles mène-

ront la tractation à bonne fin et à la satisfaction d'Administrations qui ne doivent avoir pour but et pour guide que l'intérêt de notre chère patrie.

INSTITUTIONS

A L'ENTRETIEN DESQUELLES CONCOURT LA VILLE.

Bibliothèque.

Le nombre des personnes qui font usage de cet établissement suit une progression ascendante :

En 1842 il a été prêté 7,160 volumes.

» 1843 » » 7,200 »

» 1844 » » 8,815 »

Ces derniers répartis entre 953 personnes différentes (soit 608 hommes et 345 femmes), en moyenne 173 personnes par semaine.

La même augmentation se trouve dans le nombre des personnes qui ont fréquenté la Bibliothèque pour des travaux de consultation : il a été de 272 personnes différentes, étudiants de l'Académie pour la plupart; en moyenne 10 personnes par jour d'ouverture, c'est-à-dire une de plus que l'année dernière. Il y a eu des jours où l'on trouvait difficilement place dans la salle de consultation.

302 personnes, la plupart étrangères, sont venues visiter la Bibliothèque.

La Bibliothèque a fait l'acquisition de 355 volumes, sans compter les livraisons nouvelles des ouvrages commencés. Le principe qui a dirigé les achats est de fournir, selon les ressources, à la Bibliothèque circulante des ouvrages d'une lecture instructive, et aux travailleurs des ouvrages d'un prix qui dépasse les moyens particuliers.

Les dons se sont élevés à 1,511 volumes, provenant de vingt-deux donateurs, parmi lesquels les principaux sont le Gouvernement français, MM. Jean-Louis Dupan, Vaucher-Mouchon et Schaub, avocat. Le don de ce dernier mérite une mention spéciale. Il se compose de 1,050 volumes, estimés valoir 12,500 fr., et dont le prix s'élève encore pour la Bibliothèque, par la raison que ces ouvrages, concernant en général le droit moderne, complètent des séries dont la Bibliothèque ne possédait que les premiers anneaux. On sait que ce don provient de la succession de M. le professeur Bellot, qui, dans la clause testamentaire par laquelle il léguait ses livres à M. Schaub, son neveu, a exprimé la volonté que, dans le cas où ce dernier renoncerait à l'étude du droit, ils fussent transmis, selon ses expressions, à la *Bibliothèque publique de la ville de Genève*. Ainsi, la propriété de ce beau legs est en dehors de toute contestation, aussi bien que celle du legs Mouthonnat, pour lequel la ville paie une rente annuelle.

En résumé, la Bibliothèque s'est accrue, cette année, de 2,300 volumes, y compris les envois de la Chancellerie et ceux de la Société de physique et d'histoire naturelle. Cela porte à environ 12,000 le nombre des volumes entrés à la

Bibliothèque depuis l'impression du Catalogue, faite en mil huit cent trente-quatre. Celui-ci contient environ 33,000 volumes. Ainsi, la Bibliothèque renferme aujourd'hui à peu près 45,000 volumes.

La bibliothèque circulante, dont la création a été complètement justifiée par le succès, va recevoir un nouveau progrès. M. Bétant, régent au Collège de Genève, et l'un des membres de la Direction de la Bibliothèque, nommé par l'Administration municipale, a fait, avec un entier désintéressement et un soin tout particulier, un catalogue des livres que renferme cette partie de la Bibliothèque. Le Conseil Administratif s'est empressé, sur la demande de la Commission directrice, d'allouer la somme nécessaire pour l'impression de ce catalogue, qui se vendra 50 centimes, et qui sera d'un grand secours pour toutes les personnes qui veulent faire usage de nos précieuses collections de livres.

Cette somme, qui est de 398 fr. 25 c. paraîtra dans les comptes de l'année mil huit cent quarante-cinq.

Le compte de la Bibliothèque solde par un déficit de 2,021 fr., qui s'explique par les arrangements nécessités par le logement du legs Bellot et par l'achat d'un assez grand nombre de livres rares qu'il fallait acquérir au moment même, pour ne pas perdre une occasion qui ne se serait peut-être pas représentée. Mais nous espérons que ce déficit sera comblé par les économies faites pendant l'exercice courant.

Musée académique.

La collection du Cabinet de physique a été augmentée d'instruments d'optique, entre autres de ceux qui servent à démontrer la décomposition de la lumière, tels qu'un beau prisme flint-glass, avec une lentille achromatique, l'appareil d'*Arago*, pour démontrer les phénomènes de la polarisation, un appareil complet de diffraction et d'interférence avec tous ses accessoires, et un beau plateau de verre d'un mètre de diamètre pour une machine électrique. Le compte de ces instruments, qui s'élève à une somme assez forte, a été payé avec le solde du produit du cours dont MM. les professeurs De la Rive et Marcet ont fait don au Musée.

Quant aux collections d'instruments et de réactifs du laboratoire de chimie, elles n'ont subi aucune modification. M. le professeur Marignac, qui en fait usage pour ses cours, a soin de les entretenir en bon état.

Parmi les collections d'histoire naturelle, celle de *minéralogie* s'est augmentée de 122 échantillons.

Celle des *mammifères* de 25 individus, dont 1 genre nouveau et 15 espèces nouvelles pour le Musée.

Celle des *oiseaux* de 73 individus, dont 4 genres nouveaux et 29 espèces nouvelles pour le Musée.

La collection d'*anatomie comparée* s'est augmentée de 11 squelettes de mammifères, de 5 squelettes d'oiseaux, de 12 squelettes de reptiles, de 17 squelettes de poissons, de 7 têtes osseuses, et de 4 monstruosité.

Les collections de *géologie* et *paléontologie* se sont augmentées de 48 moules, dont huit très-importants, et de 143 fossiles de mollusques.

La collection de *numismatique* a été augmentée de 321 médailles en cuivre, 32 en argent et 1 en or. Cette dernière est une précieuse acquisition ; c'est un monétaire frappé à Genève dans le huitième siècle ; peut-être une pièce unique.

Le catalogue raisonné de cette collection a été mis à jour par M. Soret, *Frédéric*. Il y a signalé toutes les médailles qui proviennent de l'ancienne collection de la Bibliothèque publique.

Telles sont les augmentations matérielles qui ont été faites aux différentes collections du Musée académique ; sa valeur scientifique s'est aussi beaucoup augmentée cette année par les déterminations d'espèces et le classement qui en a été fait par Messieurs les directeurs. Le Conseil Municipal a aussi contribué à son amélioration en accordant à la direction une augmentation de local pour y placer les collections géologiques.

Enfin, si la ville a dépensé en mil huit cent quarante-quatre, pour le Musée, en loyer, assurances, frais d'ouvertures et allocations pour l'entretien des collections, 8,320 fr., les diverses collections qui le composent ont, dans le courant de cette année, été augmentées d'une valeur que l'on ne peut pas estimer être moindre de 4,500 fr., qui a été fournie par des souscriptions ou par des dons particuliers, faits par une grande quantité de personnes, parmi lesquelles il faut surtout distinguer par l'importance de leurs dons, MM. Ball, Jek et lord Enniskiller, *Anglais* ; MM. Christol,

professeur à Dijon, et David ministre, *Français* ; M. Clot Bey, *Égyptien* ; MM. Pastry et Merle, consul à la Nouvelle-Orléans ; M. Bernard Saint-Ours, et enfin MM. De la Rive, Marcet, Pictet, Marignac, Favre, professeurs, Fatio et Soret, directeurs de l'Administration du Musée académique.



Jardin botanique.

Les murs de la serre tempérée ont continué à être en surveillance, et, les lésardes s'étant augmentées, le Conseil Administratif a décidé d'y faire prochainement les réparations nécessaires.

La Commission du jardin a offert de contribuer pour une somme de 1,000 fr. , à prendre sur le *fonds d'établissement*, dans le cas où l'Administration municipale donnerait une augmentation d'eau et construirait une fontaine. Le Conseil Administratif, quoique disposé à entrer dans les vues de la Commission, n'a pas pu encore tenir compte de sa demande qui se trouve naturellement liée à des arrangements généraux relatifs à la distribution des eaux de la Machine.

Les déterminations d'espèces, faites en grande partie par M. Reuter qui reçoit pour ce travail une allocation, ont été plus nombreuses que de coutume, et l'on a pu placer cette année 266 nouvelles étiquettes.

Les échanges avec les particuliers et les autres jardins ont augmenté en nombre et en importance. On n'a pu même accepter toute les offres bienveillantes, faute de place

dans les serres et crainte d'exagérer les dépenses pour frais de port ou de voiture. La collection des plantes vivaces du pays a été augmentée, soit par des excursions du jardinier, soit par un achat fait à M. *Thomas* de Bex.

Les écoles de plantes médicinales et de graminées ont été commencées en mil huit cent quarante-quatre et prendront plus de développement à l'avenir.

La collection des mûriers a été en pleine végétation.

Le directeur a fait confectionner à *Vevey* une machine à râtisser les allées qui a contribué à entretenir la propriété du jardin.

Des permissions pour avoir des échantillons ont été, comme de coutume, accordées aux étudiants ou aux dessinateurs qui en ont demandé. Une centaine de bons ont également été donné à des particuliers ou à des agriculteurs.

Les heures d'ouverture se sont prolongées le dimanche comme les autres jours.

Les ressources dont dispose la Commission du jardin sont: 1° une somme fixe de 4,615 fr. alloué par la Ville. 2° un *fonds d'établissement* provenant des legs et dons faits au jardin. Il était au 31 décembre mil huit cent quarante-quatre de 4,776 fr. 25 c. 3° d'un *fonds de réserve* composé des boni des années précédentes, il était après le règlement des dépenses de l'année mil huit cent quarante-trois de 781 fr. 52 c.

Les dépenses du jardin ayant dépassé l'allocation municipale et les intérêts annuels, d'une somme de 268 fr. 19 c.; il a été pourvu à ce surplus de dépense par 119 fr. 99 c. pris sur le fonds de réserve, et 148 fr. 20 c, pris sur le compte d'établissement. Ce surcroît de dépense continuera

probablement pendant l'année mil huit cent quarante-cinq à cause de la réunion de la Société helvétique des sciences naturelles à Genève ; mais il ne nécessitera aucune nouvelle charge pour la Municipalité, parce que les dépenses des 5 années précédentes avaient été au-dessous de l'allocation.

Écoles primaires.

L'école protestante a compté 71 élèves inscrits dont 50 à 56 présents. L'école catholique compte 100 élèves inscrits dont 88 à 90 présents.

Des circonstances indépendantes de la volonté du Conseil Administratif ont retardé la création des comités locaux de surveillance pour chacune de nos écoles primaires, conformément au vœu exprimé par la Loi du 27 janvier mil huit cent trente-quatre sur la direction et l'administration des établissements d'instruction publique (art. 14). Nous apprenons que le Département de l'instruction s'occupe en ce moment de ces comités, mais qu'il n'y a encore rien d'arrêté à cet égard. Le Conseil Administratif ne peut donc que vous réitérer l'expression du vif intérêt qu'il prend à la solution définitive de cette question.

L'absence complète d'une école primaire municipale de jeunes filles est une lacune plus grande encore que ce Conseil ne saurait longtemps tarder de combler en ce qui dépend de lui.

École industrielle.

Il a été introduit dans cette école des modifications relatives à l'étude du dessin. Les maîtres ont été obligés d'expliquer les épures avant de les faire copier, et de publier un texte destiné à graver dans la mémoire des élèves le souvenir de leurs explications.

La Commission de l'école a procédé à la réélection des maîtres. MM. *Heyer* et *Decrue* ont été renommés pour trois ans, l'un pour enseigner l'arithmétique, et l'autre pour donner les leçons d'algèbre et de géométrie. M. *Elie Ritter*, ayant de même été réélu pour trois ans, a demandé à être déchargé de ses fonctions. Après des efforts inutiles pour le conserver, la Commission, dont le choix a été confirmé par le Conseil d'État, l'a remplacé par M. *Oltramare* qui, pendant trois ans, sera chargé de l'enseignement de la sphère et de la mécanique. M. *Melly*, a, pour motifs de santé, demandé à être remplacé pour cet hiver. Le cours de physique a été donné par M. *Philippe Privat*; celui de chimie par M. *Pyrame Morin*. M. *Melly* ayant plus tard demandé sa décharge, il devra être pourvu, pour l'hiver prochain, à son remplacement.

Les maîtres de dessin ont été provisoirement réélus pour une année. On désire voir cheminer la nouvelle méthode introduite dans l'enseignement du dessin.

Un surveillant a été adjoint à l'école pour maintenir la tranquillité dans l'escalier et dans le voisinage des salles d'études. Cette mesure a déjà produit de bons résultats.

Le Conseil d'État a introduit, pour une année avec voie délibérative, dans la Commission inspectrice, M. *Decrue* en le chargeant spécialement de la surveillance des classes de dessin. L'école a été fréquentée de mil huit cent quarante-trois à mil huit cent quarante-quatre par 164 élèves externes ou internes, soit 42 de plus que la moyenne des douze exercices précédents.

Les examens de mil huit cent quarante-trois à mil huit cent quarante-quatre n'ont en général rien offert de saillant ni en bien, ni en mal. Ceux de dessin ont montré la nécessité des réformes introduites dans cette branche d'enseignement. Ceux de physique ont été, bien que satisfaisants, inférieurs à ceux des années précédentes. Ceux de chimie ont été supérieurs.

Quant au cours de physique, donné cet hiver par M. *Privat* en remplacement de M. *Melly*, il a produit de fort bons examens.

Sous le point de vue de la nationalité, les 106 élèves internes de l'année mil huit cent quarante-trois à mil huit cent quarante-quatre comprenaient 83 Genevois, 9 Vaudois, 1 Zurichois, 1 Bernois, 4 Savoisiens, 7 Français et 1 Allemand.

D'après l'âge, on peut les classer ainsi : 1 seul âgé de plus 20 ans, 4 de 18 ans, 3 de 17, 29 de 16, 28 de 15, 34 de 14, 8 écoliers près d'atteindre leur 14^{me} année à l'entrée du Cours.

Relativement aux professions, 34 des élèves font leur apprentissage pour l'horlogerie, 7 sous des maîtres particuliers et 27 dans l'école d'horlogerie. Vingt-trois sont encore occupés de leur éducation, 10 au Collège et 13

sous des maîtres particuliers ; enfin sur les 49 dont il reste à parler , on compte 6 mécaniciens , 8 négociants , 4 cultivateurs, 2 ébénistes, 3 graveurs, 4 ferblantiers, les professions des 23 derniers sont différentes les unes des autres.

Gymnastique.

La réduction notable des prix d'admission aux leçons publiques du Gymnase, l'encouragement donné aux élèves par l'attente de la fête des Promotions, ont contribué à en relever momentanément le nombre, surtout au commencement de l'année. Espérons que les parents et les maîtres, profitant des nouvelles facilités qui viennent d'être faites par le canton et par la ville, encourageront de plus en plus cette précieuse institution, en y envoyant leurs enfants ou leurs élèves.*


Les exercices du gymnase bien entendus sont un des moyens reconnus les plus efficaces pour contrebalancer, chez la jeunesse des deux sexes, les conséquences ordinaires de l'extrême culture donnée aux facultés intellectuelles, et l'effet des habitudes trop sédentaires de notre époque. Ainsi, quand ils ne serviraient pas à préparer une génération plus robuste de citoyens, ils mériteraient encore

* Au lieu de 3 francs par mois, les élèves des Colléges et autres établissements d'instruction publique n'ont plus à payer que 6 francs *par an*. Le prix d'admission des étudiants et des grands jeunes gens est de 12 francs par an au lieu de 6 par mois.

toute espèce d'encouragement sous le seul point de vue de la santé publique.

Cette année, comme les précédentes, le même esprit de zèle et de discipline s'est fait remarquer chez les élèves, ainsi que la même absence d'accidents. A ce dernier égard, il est également reconnu que les exercices d'une gymnastique bien dirigée, loin d'exposer à des accidents ceux qui s'y livrent, sont faits pour les en préserver, soit au dedans, soit au dehors du Gymnase, par la force, la dextérité et par la présence d'esprit qu'ils donnent.

Le Gymnase a été fréquenté par 196 jeunes gens du sexe masculin, dont 103 appartenant aux classes publiques du Collège, et par 62 jeunes filles. Ce nombre de jeunes filles, surtout de celles au-dessous de 12 ans, ne nous paraît pas en rapport avec les besoins réels de notre population, quant à son développement physique. Le taux du prix d'admission ne pourra plus être allégué par les mères de famille, puisque, au lieu de 10 fr. par mois, les jeunes filles peuvent être admises maintenant, pour 12 fr. par an. Les leçons publiques qui leur sont réservées offrent les mêmes garanties d'ordre et de surveillance que précédemment, et les parents seuls des élèves peuvent y assister.





COMPTE-RENDU

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES

DE

LA VILLE DE GENÈVE,

Pour l'Exercice de 1844.

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF AU CONSEIL MUNICIPAL.



GENÈVE,

IMPRIMERIE DE P.-A. BONNANT, RUE VERDAINE, 277.

1845

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Nous venons vous présenter le compte-rendu financier de l'exercice de 1844. Dressé dans la forme ordinaire, il est accompagné de notes explicatives destinées à en faciliter l'examen, auxquelles nous allons joindre ici quelques détails sommaires, qui, avec ceux répandus déjà dans le compte-rendu administratif, compléteront l'exposé de notre gestion pendant l'année 1844.

Les mouvements de caisse se sont élevés à 838,443 fr. 20 cent. Savoir :

En recettes.....	Fr. 432,966. 10
En dépenses.....	— 405,477. 10
Somme égale.....	<u>Fr. 838,443. 20</u>

Les recettes ci-dessus se divisent comme suit :

- Fr. 333,445. 43 appartenant au budget.
- 54,656. 70 opérées en dehors du budget.
- 44,863. 97 soldes divers, mouvement du portefeuille et des comptes courants.

Fr. 432,966. 10 somme égale.

Les recettes appartenant au budget ont dépassé les évaluations d'une somme de 11,363 fr. 43 cent. Ce résultat est conforme aux prévisions pour les différentes sources des revenus de la ville, l'octroi excepté. En effet, les évaluations du budget, calculées sur une moyenne de dix années, sont encore diminuées du 10 0/0. C'est là un calcul de prudence qui permet toujours d'espérer pour les années ordinaires une mieux value sur les recettes de 30 à 32,000 fr. Cette mieux value, n'ayant été en 1844 que de 11,363 fr. 43 cent., c'est une différence en moins sur les années ordinaires, d'environ 20,000 fr., provenant en totalité des rentrées d'octroi sur les liquides, qui se sont encore fortement ressentis en 1844 de la mauvaise récolte de 1843.

Espérons qu'une suite de récoltes, sinon abondantes, du moins ordinaires, permettra à l'octroi, cette branche la plus importante des revenus de la ville, de reprendre son mouvement moyen, c'est-à-dire de fournir un produit brut de 260 à 270,000 francs, au lieu de celui de 246,099 fr. 75 cent. qu'il a donné l'année dernière. Déjà nous pouvons signaler comme une conséquence de la récolte un peu meilleure de 1844, un excédant de 6,297 fr. sur les recettes du premier trimestre de 1845, comparée à celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Au nombre des recettes du budget, il en est une de 4,113 fr. 55 cent., provenant de l'intérêt des valeurs en portefeuille, destinées à acquitter le prix de la machine hydraulique. Ce paiement ayant été effectué, c'est un produit dont la source est tarie jusqu'à des temps plus prospères pour la fortune de la ville.

En dehors du budget, les recettes se composent de :

Fr. 19,297.	80	reçus du canton pour le prix de la maison Foëx aux Barrières.
— 8,000.	»	montant de la souscription pour l'établissement du pont de barrage.
— 11,678.	25	montant de la vente des matériaux de la vieille machine hydraulique démolie.
— 15,122.	60	reçu de la Société de l'éclairage au gaz pour rétablissement de pavés.
— 558.	05	vente de matériaux provenant de l'enlèvement des claies.
<hr/>		
Fr. 54,656.	70	somme égale.

Dépenses.

Celles du budget se sont élevées à	Fr. 326,913.	»
Celles hors budget, à	— 49,729.	10
Et le mouvement des comptes courants du portefeuille, les soldes et extour- nes, à	— 28,835.	»
Somme égale	Fr. 405,477.	10
<hr/>		
Les crédits alloués au budget, y compris les votes du 20 février, du 18 mai et du 10 juin, relatifs à l'horloge de Saint-Gervais, à l'appareil de sauvetage sous le pont des Bergues, et aux candélabres pour l'éclairage au gaz, s'éle- vaient à	Fr. 341,153.	10
Les dépenses ayant atteint le chiffre seu- lement de	— 326,913.	»
C'est une différence en moins de	Fr. 14,240.	10

Par contre, la recette réelle ayant été de Fr. 333,445. 43
 Et la dépense réelle de..... — 326,913. »

C'est un boni porté au crédit du compte
 résultats généraux, de..... Fr. 6,532. 43
 Auquel, si on ajoute le déficit qui
 existait au budget en..... — 9,571. 10
 Plus, les trois crédits votés les 20
 février, 18 mai, et 11 juin..... — 9,500. »

On obtient pour boni sur les évaluations du budget, une somme de.... Fr. 25,603. 53

L'état n° 1 reproduit en détail ces différents mouvements.

Nous avons dit plus haut que les dépenses hors budget s'étaient élevées, pendant l'exercice dont nous nous occupons, à la somme de 49,729 fr. 10 cent.

Savoir :

Pour travaux à la nouvelle machine hydraulique, à..... Fr. 5,736. 15
 Pour ceux du pont de barrage, à..... — 40,583. 40
 Pour les projets d'abattoir, à..... — 1,714. 40
 Pour l'enlèvement des claies, à..... — 926. 60
 Pour l'établissement de l'éclairage au gaz, à..... — 768. 55

Fr. 49,729. 10

Voici quelques détails sur ces dépenses hors budget, qui ne se retrouvent pas ailleurs dans ce rapport.

A la nouvelle machine hydraulique.

Coût des grilles devant les coursiers (vote du 30 avril)	Fr. 2,245. 30
Enrochements derrière les coursiers pour corriger et prévenir des affouillements. —	527. 35
Serrurerie des vannes d'aval, solde —	617. 45
Clôture des portes et fenêtres pour pré- server de la gelée	— 269. 90
Tuyaux nouveaux et vannes pour les abon- nements particuliers.	— 1,196. 65
Dépenses pour travaux divers.	— 879. 50
	<u>Fr. 5,736. 15</u>

Plus tard ce compte devra être encore débité du coût du barrage latéral au bras gauche du Rhône, évalué à une somme de 6,000 fr., après quoi, il pourra être clôturé. Il se présentera sans doute encore dans l'avenir quelques dépenses imprévues, ou de prolongement de tuyaux pour abonnements particuliers, qu'il est à désirer, d'ailleurs, de voir arriver nombreux, mais il y sera pourvu par les budgets.

Enfin, ce même compte a été crédité du produit de la vente des matériaux provenant de la démolition de la vieille machine, s'élevant à 11,678 francs 25 cent.¹. Il pourra l'être également du montant de la vente des sources, et aussi, plus tard, de la vente de la maison de la vieille machine, et des tournants réservés à l'industrie, estimés à une valeur de 60,000 fr., dont cependant nous ne faisons pas état, en portant aux évaluations de la position financière le solde du compte de la machine

¹ Il reste encore pour une valeur de 3 à 4,000 fr. de ces matériaux qui n'ont pas encore été vendus.

hydraulique pour 378,236 fr. 30 cent. Nous ne faisons pas non plus état des 18,000 fr. acquis, selon nous, à la ville, pour les retards apportés dans la construction des machines.

Pont de barrage.

Ce pont a coûté à ce jour 41,310 fr. 50 cent. Savoir :	
A l'exercice de 1844.....	Fr. 40,583. 40
A celui de 1845.....	— 727. 10
	<u>Fr. 41,310. 50</u>
Sur quoi il a été déduit le montant de la	
souscription.....	— 8,000. »
Il présente donc un solde de.....	<u>Fr. 33,310. 50</u>

Les travaux pour le terminer, savoir, l'asphaltage, le goudronnage et quelques enrochements, ont été évalués à 10,000 fr. ; ensorte que ce pont aura coûté 43,310 fr. 50 cent., au lieu de 52,000 fr. prévus par le devis et le vote du Conseil Municipal.

Projet d'abattoirs.

Le vote du Conseil Municipal qui a autorisé le Conseil Administratif à faire faire ces études, est du mois de décembre 1842. C'est pourquoi la dépense qu'elles ont nécessitée, a été portée à un compte spécial en 1,714 fr. 40 cent., lequel a été clôturé par le compte *Résultats généraux*.

Enlèvement des claies.

Ce travail a coûté une somme de.....	Fr. 926. 60
de laquelle on a déduit le produit de la	
vente de quelques matériaux.....	— 558. 05
ce qui laisse un solde de.....	<u>Fr. 368. 55</u>

La suppression des claies, loin d'avoir été une charge, comme cela apparaît par le chiffre ci-dessus, a donné, au contraire, un boni, parce qu'on a réservé pour une valeur de près de 2,000 fr. de bois très-sains, qui ont été employés au pont de barrage, ce qui explique en partie l'économie faite sur ce dernier travail.

Établissement de l'éclairage au gaz.

Ce nouveau mode d'éclairage a nécessité une dépense de 1,128 fr. 05 c. dont 768. 55 à l'exercice de 1844, et 359. 50 à celui de 1845.

Fr. 1,128. 05 pour 4 dés en roche aux ponts, 15 poteaux en bois, tranchées, fouilles, etc. Cette dépense est également clôturée par le compte *Résultats généraux*, et termine celles effectuées en dehors du budget.

Le compte intitulé *Résultats généraux*, et qui représente exactement la position financière de la ville, après avoir été encore crédité de 13,000 fr. pour l'amortissement de 13 actions de l'emprunt, remboursées en 1844, a été clôturé par une somme au débit à compte nouveau de 572,922 fr. 90 cent.

L'état n° 3 reproduit le mouvement de ce compte général. Les prévisions dont nous avons parlé plus haut ont été ajoutées au solde ci-dessus, ce qui porte la situation passive de la ville à une somme de 1,063,469 fr. 60 cent. Ce chiffre est à peu de chose près le même que celui qui existait il y a trois ans; et dans cet espace, la commune de Genève a pu opérer bon nombre de travaux extraordinaires jugés utiles, ou qui ont ajouté à l'embellissement de notre cité. Les plus importants ont été :

L'achèvement de la machine hydraulique.

La restauration de la salle de spectacle.

La construction du pont de barrage.

L'acquisition de deux immeubles pour élargir la rue des Trois-Perdrix.

L'élargissement de la rue Verdaine.

Celui de la place du Fort-de-l'Écluse.

La construction de cinq fontaines et de plusieurs petites fontaines.

La reconstruction du pont du bas de Coutance.

L'établissement de l'éclairage au gaz et candélabres.

Celui d'une horloge à Saint-Gervais.

Enfin, diverses améliorations dans le service des secours contre l'incendie.

Si la ville de Genève, après avoir satisfait largement à ses charges habituelles, subventionné libéralement l'instruction, les sciences et les arts, et créé une nouvelle école d'horlogerie, a pu encore, dans le court espace de trois années, entreprendre des travaux facultatifs aussi importants par les sommes qu'ils ont absorbées, et cela sans aggraver sa position, bien que les recettes d'octroi lui aient fait un peu défaut, cette position, quoique représentant un solde négatif de 1,063,469 fr. 60 cent., peut être envisagée sans aucune espèce de soucis pour l'avenir, loin de là. Le tableau n° 2 en présente le bilan.

COMPTE-RENDU

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

De la ville de Genève.

RECETTES.

A. PRODUIT DE L'OCTROI.

Produit évalué de l'octroi..... Fr. 247,000. »
Produit réalisé — 246,099. 75

Versements.....	Fr. 243,676. 65	}	Fr. 245,693. 85
Solde redu par quatre entre-positaires (porté au compte de <i>Reliquat</i>).....	— 2,017. 20		

$\frac{1}{5}$ du produit des amendes. Fr.	252. 65	}	Fr. 405. 90
Inscription de têtes de bétail au banc des agricult ^{rs} . —	45. 25		
Remboursement de frais de registres	— 108. »		

Fr. 246,099. 75

Détail du produit ci-dessus.

Réalisé aux bureaux de Cornavin.....	Fr.	70,208.	14
Neuve.....	—	49,396.	76
Rive.....	—	79,341.	15
Lac.....	—	9,241.	80
Chantier au bois.....	—	7,890.	38
Central.....	—	29,615.	62
		<hr/>	
	Fr.	245,693.	85

B. PRODUIT DE LA TAXE SUR LES AUBERGES, ETC.

Produit présumé.....	Fr.	15,700.	»
Produit réel.....	—	15,057.	45

Les détails statistiques se trouvent dans le Compte-rendu Administratif.

C. PERMISSIONS DE SÉJOUR ET DE DOMICILE.

Produit présumé.....	Fr.	16,000.	»
Part attribuée à la ville.....	—	18,858.	85

Versée par le Département de Justice et Police.

D. LOYERS DIVERS.

Produit présumé.....	Fr.	29,000.	»
Produit réalisé.....	—	55,542.	55

Détails.

Bâtiment de Chantepoulet.....	Fr.	481. 15
Boucheries de l'Île et locaux adjacents.....	—	1,075. 95
<i>Id.</i> de Longemalle et locaux adjacents..	—	2,715. 35
Chantier au bois.....	—	4,110. »
<i>Id.</i> de la demi-lune des Aigles.....	—	1,396. »
Bâtiment de Longemalle (<i>étages supérieurs</i>)...	—	1,309. 50
<i>Id.</i> de Rive.....	—	3,731. 25
<i>Id.</i> de la Grenette.....	—	1,476. 50
<i>Id.</i> dit la Gabelle.....	—	950. »
<i>Id.</i> de Bel-Air.....	—	6,300. »
Café du Théâtre.....	—	2,400. »
Magasins sur St.-Antoine et à la descente.....	—	1,496. 15
Abergements et locaux divers.....	—	319. 05
Places sur les Marchés.....	—	630. »
Droit d'attache de cinq bateaux à laver.....	—	108. »
Moitié du produit des Casemates.....	—	2,437. 75
Loyers des parties occupées de la maison Würth.	—	2,205. 90
<i>Id.</i> d'un haut-banc.....	—	200. »
		Fr. 33,342. 55

E. CINQ POUR CENT DE L'IMPOT FONCIER.

Produit présumé.....	Fr.	3,200. »
Produit réel versé par le Département des Finances.....	—	3,322. »

F. PRODUIT DE LA PÊCHE.

Produit présumé.....	Fr.	3,000. »
Produit réel.....	—	1,442. 55

Détails.

Ferme de la Pêche dans les fossés de Neuve....	Fr.	430.	»
<i>Id.</i> de l'Arve.....	—	155.	»
Produit des permis de nasses.....	—	188.	»
<i>Id.</i> de la pêche faite pour le compte de la ville	—	669.	55
	Fr.	<u>1,442.</u>	<u>55</u>

N. B. La démolition des claies explique la différence en moins, qui d'ailleurs se trouve compensée par une dépense en moins de 2,231 fr. 35 c. sur le chapitre de dépense, n° 20. *Pêche.*

G. ABONNEMENTS POUR FONTAINES PARTICULIÈRES.

Produit présumé.....	Fr.	1,400.	»
Produit réel.....	—	1,756.	15

H. PRODUIT DES POIDS A BASCULE.

Produit présumé.....	Fr.	2,000.	»
Produit réel.....	—	2,010.	55

Détails.

Produit du poids de la porte de Rive.....	Fr.	1,000.	55
Produit de la ferme de celui de Cornavin	—	1,010.	»
	Fr.	<u>2,010.</u>	<u>55</u>

I. PRODUIT DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL.

Produit présumé.....	Fr.	300.	»
Produit réel.....	—	301.	10

L. REMBOURSEMENTS ET SUBVENTIONS A RECEVOIR.

Produit présumé	Fr. 5,217.	»
Produit réel	— 4,911.	»

Détails.

Reçu du canton, abonnement pour service de douane fait aux portes de la ville par les employés de l'octroi	Fr. 1,800.	»
Abonnement pour le service de l'octroi fait de nuit aux portes de la ville par des agents municipaux, du 15 mai au 31 décembre 1844.	— 1,250	»
Remboursements des frais d'éclairage au bastion de Hollande	— 296.	40
De la Société Économique, pour sa contribution à l'École des Beaux-Arts	— 1,200.	»
Des mairies de Carouge et de Plainpalais pour l'éclairage de la route	— 364.	60
	<hr/>	
	Fr. 4,911.	»

La somme de 1,384, portée sur le budget de 1844 comme devant être reçue de la Société Économique, pour son concours à la Bibliothèque publique, ne paraît pas ici, attendu qu'elle a été payée directement, comme à l'ordinaire par la Société à la caisse de la Direction de la Bibliothèque.

M. INTÉRÊTS A RECEVOIR.

Produit présumé	Fr. 665.	»
Produit réel	— 256.	85

Reçu du canton pour avance faite par la ville du prix de la maison Foëx aux Barrières. Cette avance a été remboursée le 8 mai 1844 par 19,297 fr. 80 cent.

DÉPENSES.

N° 1. SERVICE DE L'EMPRUNT.

Somme votée	Fr. 40,500.	»
Somme dépensée.....	— 40,500.	»

Détails.

Remboursement de 13 obligations :		
N ^{os} 114, 215, 221, 266, 281, 378, 423, 440,		
446, 616, 629, 654, 742	Fr. 1,300.	»
780 coupons échus le 30 septembre 1844.	— 27,300.	»
	<hr/>	
	Fr. 40,300.	»

N° 2. INTÉRÊTS DES CAUTIONNEMENTS DES EMPLOYÉS DE L'OCTROI.

Somme votée	Fr. 546. 90
Somme dépensée.....	— 210. 90

Détails.

Payé à				
MM. Vicat, intérêts de 3 mois sur...	Fr. 2,000.	Fr.	20.	»
Pouzait, <i>id.</i> d'un an sur...	— 2,000.	—	80.	»
Vaucher, <i>id.</i> de 5 mois sur...	— 1,000.	—	16.	65
Julien, <i>id.</i> d'un an sur...	— 1,500.	—	60.	»
Pons, <i>id.</i> de 3 mois sur...	— 923. 05	—	9.	25
Bourckhardt, intérêts de 6 mois sur	— 1,250.	—	25.	»
			Fr. 210.	90

N° 3. INTÉRÊTS A PAYER AU CANTON.

Somme votée	Fr. 2,500.	»
Somme dépensée	— 2,500.	»

**N° 4. INTÉRÊTS A PAYER A LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE
POUR LE BATIMENT DE LA GABELLE.**

Somme votée	Fr. 1,200.	»
Somme dépensée	— 1,220.	15

La différence en plus de 20 fr. 15 c. provient des frais du renouvellement de l'inscription hypothécaire en faveur de la Société Économique.

**N° 5. INTÉRÊTS A PAYER A LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE
POUR LE RACHAT DE DEUX SALLES D'ÉCOLE.**

Somme votée	Fr. 560.	»
Somme dépensée	— 560.	»

N° 6. INTÉRÊTS A PAYER A M. TH. DE LUC.

Somme votée.....	Fr.	1,661. 60
Somme dépensée.....	—	1,661. 60

N° 7. INTÉRÊTS A PAYER A M. WURTH.

Somme votée.....	Fr.	2,960. »
Somme dépensée.....	—	2,948. 50

La différence en moins provient d'une compensation faite avec M. Würth pour des loyers perçus par lui.

N° 8. INTÉRÊTS A PAYER AU BUREAU DE BIENFAISANCE.

Somme votée.....	Fr.	500. »
Somme bonifiée au règlement de compte opéré le 30 novembre 1844	—	227. 95

N° 9. INTÉRÊTS A PAYER A M. DUSOL.

Somme votée.....	Fr.	58. 50
Somme dépensée.....	—	58. 50

N° 10. INTÉRÊTS A PAYER AUX CONSORTS KOHLHAAS.

Somme votée.....	Fr.	147. 70
Somme dépensée.....	—	147. 70

N° 11. RENTE VIAGÈRE A M^{lle} RATH.

Somme votée.....	Fr. 3,014.	»
Somme dépensée.....	— 3,014.	»

N° 12. RENTE VIAGÈRE A M. DUSOL.

Somme votée.....	Fr. 941. 60
Somme dépensée.....	— 941. 60

N° 13. RENTE VIAGÈRE A M^{me} FURET.

Somme votée.....	Fr. 500.	»
Somme dépensée.....	— 500.	»

N° 14. PENSIONS DE RETRAITE.

Somme votée.....	Fr. 3,135.	»
Somme dépensée.....	— 3,234. 80	»

Détails.

Payé à	
MM. Delormé, ex-commis au charbon, un an..	Fr. 280. »
Delarue, ex-receveur de l'octroi, un an...	— 924. »
Raillard, <i>id.</i> <i>id.</i>	— 700. »
Wenner, ex-planton de police, <i>id.</i>	— 231. »
Wecter, ex-trompette public, <i>id.</i>	— 199. 80
Vicat, ex-receveur de l'octroi, 9 mois....	— 300. »
Dupont, ex-visiteur, <i>id.</i>	— 300. »
Suès, ex-secrétaire d'État Civil, 3 mois...	— 300. »
	<hr/>
	Fr. 3,234. 80

N° 15. FRAIS DU BUREAU DU CONSEIL ADMINISTRATIF.

Somme votée.....	Fr. 3,540. »
Somme dépensée.....	— 3,634. 35

Détails.

Appointements du secrétaire.....	Fr. 1,900. »
<i>Id.</i> d'un expéditionnaire, et frais de copiste.....	— 534. 35
<i>Id.</i> d'un huissier.....	— 840. »
<i>Id.</i> d'un teneur de livres.....	— 360. »
	<u>Fr. 3,634. 35</u>

N° 16. BUREAU DES TRAVAUX DE LA VILLE.

Somme votée.....	Fr. 3,500. »
Somme dépensée.....	— 3,500. »

Détails.

Traitement de l'inspecteur.....	Fr. 3,500. »
<i>Id.</i> du sous-inspecteur.....	— 1,800. »
	<u>Fr. 5,300. »</u>

N° 17. FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION.

Somme votée.....	Fr. 3,500. »
Somme dépensée.....	— 3,801. 25

Détails.

Impressions.	}	Arrêtés du Cons. Adm. et				
		et du Conseil Municipal. Fr.	435.	75		
		Pour le Cons. Adm. et le				
		Conseil Municipal.	1,738.	70	Fr.	2,400. 10
		Pour le bur. de l'Etat Civ.	166.	80		
		Annonces diverses.	58.	85		
Fournitures de bureau.	}	Pour le Conseil Administr. Fr.	324.	55		
		Pour le bureau des Trav. . .	271.	80	—	786. 60
		Pour le bur. de l'Etat Civil	155.	40		
		Reliures	34.	85		
Chauffage du Conseil Municipal et du Conseil Ad-						
ministratif		—			234. 20	
Eclairage. <i>id.</i> <i>id.</i>		—			520. 95	
Gratifications.		—			190. "	
Diverses menues dépenses.		—			183. 50	
Objets mobiliers		—			154. 55	
Instruments pour le bureau des travaux		—			96. "	
Partie du traitement d'un employé temporaire au						
dit bureau		—			960. "	
Honoraires de la personne chargée de la recher-						
che aux Archives, des titres qui intéressent la						
ville de Genève (pour un mois).		—			60. "	
Traduction de diverses pièces.		—			27. "	
Consultations d'avocat		—			130. 65	
Confection d'un rôle pour le contingent.		—			27. 70	
Observations au thermomètre du pont de Saint-						
Antoine		—			30. "	
					Fr. 5,801. 25	

N. B. L'augmentation des dépenses sur ce chapitre, porte sur les objets suivants :

25

Impressions et frais généraux.....	Fr.	1,686. 70
Traitement d'un employé temporaire pour l'inspection spéciale des fouilles et travaux pour l'éclairage au gaz	—	960. »
	Fr.	2,646. 70
Moins l'économie sur quelques autres objets de.....	—	145. 45
	Fr.	2,501. 25

N° 18. BUREAU DE L'ÉTAT-CIVIL.

Somme votée.....	Fr.	2,862. »
Somme dépensée.....	—	3,245. 80

Détails.

Traitement du secrétaire	Fr.	1,662. »
<i>Id.</i> du commis en second.....	—	924. »
Gratification au dit pour ancienneté, pour neuf mois	—	207. »
<i>Id.</i> du nouveau commis en second pour 42 jours	—	107. 80
Pour 115 journées d'un expéditionnaire pendant la maladie du secrétaire.....	—	345. »
	Fr.	3,245. 80

N° 19. OCTROI.

Somme votée.....	Fr.	27,052. »
Somme dépensée.....	—	30,745. »

Détails.

Moitié du traitement du contrôleur, à 1,150 fr., pendant 3 mois.....	Fr.	287. 40
Traitement du dit à 2,000 fr., pendant 9 mois... —		1,500. »
Moitié du traitement d'un commis expéditionnaire pendant 3 mois	—	174. 90
Traitement de 3 receveurs.....	—	4,176. »
<i>Id.</i> d'un 4 ^e receveur, pendant 3 mois... —		348. »
<i>Id.</i> de 4 sous-receveurs à 1,056 fr..... —		4,224. »
<i>Id.</i> d'un dit à la porte du Lac..... —		1,164. »
<i>Id.</i> d'un dit au Chantier au bois..... —		1,056. »
<i>Id.</i> d'un visiteur ambulancier..... —		830. »
<i>Id.</i> de 9 visiteurs et primes	—	6,030. »
<i>Id.</i> d'un dit pendant 3 mois..... —		150. »
<i>Id.</i> de 2 commis aux boucheries. —		1,000. »
Gratifications, indemnités et suppléments.....	—	2,134. 05
Gratifications aux employés des ponts de fil de fer. —		252. »
Organisation du nouveau bureau de contrôle... —		1,115. 40
Loyer du dit bureau..... —		750. »
Frais de bureau fixes	—	930. »
Capotes et frais divers..... —		1,463. 50
Frais variables (impressions, visites, etc.)..... —		3,159. 75
		Fr. 30,745. »

N. B. L'élévation du chiffre de gratifications, indemnités et suppléments, s'explique par l'augmentation du service de surveillance de nuit, pour lequel le Canton a payé à la ville, par abonnement du 15 mai au 31 décembre 1844, 1,250 fr.

L'allocation pour frais d'impression, visites, etc., a été notablement dépassée par l'établissement de nouveaux registres qui doivent servir à régulariser la comptabilité de l'entrepôt. Cette dépense est faite pour plusieurs années. Enfin, les frais de premier établissement d'un contrôle séparé de celui de la douane, ont dépassé de 615 fr. 40 c. l'allocation du budget.

N° 20.

PÊCHE.

Somme votée..... Fr. **3,994.** »
 Somme dépensée..... — **1,762. 65**

Détails.

Appointement du régisseur.....	Fr.	1,000.	»
<i>Id.</i> de l'aide.....	—	28.	45
Loyer de la loge pour la vente du poisson.....	—	100.	»
Fermage au canton pour les Fossés, le Rhône et l'Arve.....	—	140.	»
Bateaux et frais de pêche.....	—	494.	20
	Fr.	1,762.	65

N° 21.

POIDS A BASCULE.

Somme votée..... Fr. **800.** »
 Somme dépensée..... — **800.** »

N° 22.

FRAIS DE PERCEPTIONS, LOYERS, ETC.

Somme votée..... Fr. **1,000.** »
 Somme dépensée..... — **396. 90**

N° 23.

ÉCOLE D'HORLOGERIE.

Somme votée..... Fr. **15,940.** »
 Somme dépensée..... — **11,484. 25**

Détails.

Ecole des garçons	Fr. 7,684. 25
Ecole des jeunes filles.....	— 3,800. »
	<hr/>
	Fr. 11,484. 25

N° 24. ÉCOLES PRIMAIRES.

Somme votée.....	Fr. 2,200. »
Somme dépensée.....	— 2,228. 25

Détails.

La moitié du traitement des régents des deux écoles.....	Fr. 1,392. »
Allocation pour faire entrer l'école primaire municipale protestante dans l'institution de la Caisse de prévoyance pour les régents.....	— 600. »
Chauffage et nettoyage	— 236. 25
	<hr/>
	Fr. 2,228. 25

N° 25. ÉCOLE INDUSTRIELLE.

Somme votée.....	Fr. 2,400. »
Somme dépensée.....	— 2,625. 50

Détails.

Somme versée à la Caisse cantonale pour la part mise à la charge de la ville.....	Fr. 2,400. »
Frais de chauffage.....	— 225. 50
	<hr/>
	Fr. 2,625. 50

N° 26. ÉCOLES DES BEAUX-ARTS.

Somme votée.....	Fr. 6,530.	»
Somme dépensée.....	— 6,282.	35

Détails.

Traitement de deux des directeurs.....	Fr. 4,160.	»
Allocation pour l'étude du dessin d'après nature. —	1,400.	»
Frais de chauffage.....	— 722.	35
	<hr/>	
	Fr. 6,282.	35

N° 27. ALLOCATION A LA SOCIÉTÉ DES ARTS.

Somme votée.....	Fr. 3,700.	»
Somme dépensée.....	— 3,700.	»

N° 28. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.

Somme votée.....	Fr. 6,749.	»
Somme dépensée.....	— 3,320.	»

La différence provient, pour la majeure partie, de ce que la somme que fournit annuellement la Société Economique pour l'entretien de cet établissement a été versée directement à la Direction de la Bibliothèque, en sorte que la ville n'a pas eu à la déboursier.

N° 29. MUSÉE ACADEMIQUE.

Somme votée.....	Fr. 8,320.	»
Somme dépensée.....	— 8,378.	65

Détails.

Loyer des salles du Musée.....	Fr.	3,099.	20
Allocations pour les collections.....	—	5,120.	»
Assurance des collections.....	—	159.	45
		<hr/>	
	Fr.	8,378	45

N° 50. JARDIN ET CONSERVATOIRE BOTANIQUE.

Somme votée.....	Fr.	4,615.	»
Somme dépensée.....	—	4,615.	»

N° 51. GYMNASTIQUE.

Somme votée.....	Fr.	150.	»
Somme dépensée.....	—	150.	»

N° 52. ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.

Somme votée.....	Fr.	29,975.	»
Somme dépensée.....	—	59,895.	65

Détails.

Bâtiments divers.....	Fr.	9,610.	20
Théâtre.....	—	3,101.	85
<i>Id.</i> Concierge et machiniste.....	—	390.	»
		<hr/>	
<i>A reporter</i>	Fr.	13,102.	05

	<i>Report</i>	Fr. 13,102. 05
Quais, ponts, égouts, etc.	—	12,809. "
Pont des Bergues	—	6,343. "
Promenades	—	5,123. 50
Horloges	—	587. 85
Mobilier des abattoirs	—	394. "
Contribution foncière	—	325. 10
Assurance mutuelle cantonale	—	471. 30
Assurance du théâtre	—	522. "
Dépenses diverses, en partie remboursables	—	916. 05
		<hr/>
	Fr.	40,593. 85
A déduire pour dépenses remboursées	—	700. 20
		<hr/>
	Fr.	<u>39,893. 65</u>

N. B. Voir sur l'augmentation de dépense dans ce chapitre, les détails insérés au Compte-rendu administratif, article *Bâtiments divers*.

N° 53. VOIRIE ET ÉLARGISSEMENT DES RUES.

Somme votée	Fr. 35,100. "
Somme dépensée	— 54,905. 90

Détails.

Arrangement de la place du Fort-de-l'Écluse	Fr. 2,598. 65
Pavés, entretien et renouvellement	— 26,173. 65
Trottoirs et élargissement	— 8,466. 10
Propreté de la ville et gratifications	— 859. 95
Frais { Neige et sablage Fr. 3,260. 50 }	— 4,524. "
éventuels. { Arrosage — 1,263. 50 }	
Traitement de l'inspecteur de la voirie	— 1,500. "
	<hr/>
<i>A reporter</i>	Fr. 44,122. 35

Report. . . . Fr. 44,122. 35

A déduire :

Pour remboursement par la Société genevoise sur les frais de rétablissement des pavés au-dessus des tranchées ouvertes pour la pose des conduites à gaz, en vertu d'une convention passée avec la dite société, qui la décharge de ce rétablissement	—	9,216. 45
		<hr/>
		Fr. 34,905. 90

N. B. La Société du gaz ayant réellement versé dans la Caisse municipale une somme de 15,216 fr. 45 cent., il en a été distrait 6,000 fr. réservés pour de nouvelles réparations de pavés pendant l'exercice 1845.

N^o 34. MACHINES HYDRAULIQUES ET FONTAINES.

Somme votée	Fr. 19,550. »
Somme dépensée	— 15,180. 50

Détails.

Entretien des machines	Fr. 8,815. 20
<i>Id.</i> des fontaines	— 2,460. 65
Traitement de l'inspecteur des eaux	— 1,850. »
Réparation à la fontaine de Cornavin	— 342. 95
Achèvement des bouches à eau pour cas d'incendie	— 1,711. 70
	<hr/>
	Fr. 15,180. 50

N. B. L'économie faite sur ce chapitre, provient en partie des frais d'entretien qui, pour la nouvelle machine, n'ont été payés que depuis le 23 avril, et pour l'ancienne machine qui a été peu entretenue vu sa prochaine démolition.

N° 55. ÉCLAIRAGE DE LA VILLE.

Somme votée	Fr. 40,050.	»
Somme dépensée	— 52,485.	05

Détails.

Huile et service	Fr. 29,690.	15
Entretien des réverbères	— 1,167.	40
<i>Id.</i> des cordes, cages, poulies, etc.	— 691.	90
Gratifications aux allumeurs	— 150.	»
Eclairage au gaz, du 25 au 31 décembre 1844	— 783.	60
	Fr. 32,483.	05

N° 56. SECOURS POUR LES INCENDIES.

Somme votée	Fr. 8,626.	»
Somme dépensée	— 9,511.	30

Détails.

Entretien du matériel	Fr. 2,809.	40
<i>Id.</i> des vestes et casques	— 212.	75
Loyer du hangar de St.-Gervais	— 600.	»
Traitement de l'inspecteur-instructeur	— 800.	»
<i>Id.</i> du secrétaire	— 250.	»
Gratifications et indemnités	— 293.	60
<i>Id.</i> pour rafraîchissements	— 4.	55
Frais d'incendies	— 2,667.	60
<i>Id.</i> de veilles	— 1,873.	40
	Fr. 9,511.	30

N° 37. POLICE MUNICIPALE.

Somme votée.....	Fr. 4,718. »
Somme dépensée.....	— 4,543. 50

Détails.

Traitement de l'inspecteur-chef.....	Fr. 1,200. »
<i>Id.</i> de 3 sous-inspecteurs.....	— 2,550. »
Frais de surveillance des bains.....	— 682. 50
Dépenses imprévues.....	— 152. »
	<hr/>
	Fr. 4,584. 50
A déduire :	
Pour fourniture d'habillements aux inspecteurs municipaux.....	— 241. 20
	<hr/>
	Fr. 4,343. 30

N° 38. PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE POLICE PAYÉES
PAR LE CANTON.

Somme votée.....	Fr. 8,142. »
Somme dépensée.....	— 8,097. 80

Détails.

Abonnement avec le Département de Justice et Police.....	Fr. 7,500. »
Service de nuit aux loges du port.....	— 292. 80
Chauffage des dites loges.....	— 185. »
La moitié du traitement du trompette.....	— 120. »
	<hr/>
	Fr. 8,097. 80

N° 59. FRAIS POUR LES CORPS-DE-GARDE.

Somme votée.....	Fr. 2,980.	»
Somme dépensée.....	— 1,884.	45

Suivant la note fournie par le Département Militaire.

N° 40. FORTIFICATIONS.

Somme votée.....	Fr. 1,500.	»
Somme dépensée.....	— 1,500.	»

N° 41. LOYERS DE BUREAUX.

Somme votée.....	Fr. 1,000.	»
Somme dépensée.....	— 1,000.	»

Détails.

Bureaux des ventes juridiques.....	Fr. 600.	»
<i>Id.</i> de la vérification des poids et mesures..	— 400.	»
	<u>Fr. 1,000.</u>	»

N° 42. SUBVENTIONS A DIVERS EXERCICES.

Somme votée.....	Fr. 2,400.	»
Somme dépensée.....	— 2,400.	»

Détails.

Exercice de l'Arquebuse et de la Carabine.....	Fr.	1,384.	60
<i>Id.</i> de la Navigation	—	923.	10
<i>Id.</i> de l'Arc	—	92.	30
		<hr/>	
	Fr.	2,400.	»
		<hr/>	

N° 43. CYGNES ET AIGLES.

Somme votée.....	Fr.	275.	»
Somme dépensée.....	—	225.	»

Détails.

Entretien des cygnes.....	Fr.	150.	»
<i>Id.</i> des aigles.....	—	75.	»
		<hr/>	
	Fr.	225.	»
		<hr/>	

N° 44. MÉMORIAL.

Somme votée.....	Fr.	2,000.	»
Somme dépensée.....	—	2,601.	45

Détails.

Frais d'impression.....	Fr.	2,233.	85
Traitement du mémorialiste.....	—	600.	»
		<hr/>	
	Fr.	2,833.	85
A déduire :			
Produit des abonnements.....	—	232.	40
		<hr/>	
	Fr.	2,601.	45
		<hr/>	

N^o 45. CONSTRUCTION D'UNE LOGE DE VISITEURS DE
L'OCTROI.

Somme votée.....	Fr. 2,200.	»
Somme dépensée.....	— 1,018.	50

N^o 46. CONSTRUCTION DE NOUVELLES FONTAINES.

Somme votée.....	Fr. 7,500.	»
Somme dépensée.....	— 7,254.	70

Détails.

Construction de la fontaine de Beauregard.....	Fr.	2,104.	75
<i>Id.</i> <i>id.</i> de Chantepoulet....	—	1,675.	90
<i>Id.</i> d'un bassin à laver au Bourg-de- Four.....	—	730.	65
<i>Id.</i> <i>id.</i> à Saint-Gervais.....	—	730.	30
<i>Id.</i> de la fontaine du Seujet.....	—	977.	75
Achèvement de la fontaine de la Petite-Fusterie.....	—	357.	»
<i>Id.</i> de Chevelu.....	—	319.	60
<i>Id.</i> de Bémont.....	—	19.	20
<i>Id.</i> de Cornavin.....	—	7.	»
Dépenses diverses.....	—	332.	55
		<u>Fr. 7,254.</u>	<u>70</u>

N^o 47. CONSTRUCTION D'UN POIDS A BASCULE A LA
PORTE NEUVE.

Somme votée.....	Fr. 10,000.	»
Somme dépensée.....	— 0.	»

Voyez les explications contenues dans le Compte-rendu Administratif.